



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rapport de présentation

1.1 Diagnostic – Paysages

Arrêt en conseil communautaire – Avril 2025

Sommaire

1. Eléments de cadrage	3
1.1. Contexte réglementaire	3
1.2. Documents de rang supérieur	5
1.3. Méthodologie et sources	8
1.4. Outils de connaissance et de mise en valeur du paysage.....	9
2. Les composantes paysagères du territoire	16
2.1. Des plateaux calcaires à la topographie nuancée, entaillés de gorges spectaculaires.....	16
2.2. Les rivières comme structures paysagères majeures du territoire.....	20
2.3. Une trame végétale caractéristique aux influences méditerranéennes	23
2.4. Des villages aux caractères méditerranéens marqués	36
3. Des sites et vues remarquables	53
3.1. Le patrimoine et les sites protégés	53
3.2. Des vues remarquables et des espaces sensibles	59
3.3. Dynamiques paysagères et enjeux	62
4. En synthèse : La charpente paysagère du territoire.....	65
5. Les unités paysagères du territoire	67
5.1. Vallées de l'Ardèche et de ses affluents.....	69
5.2. Plateaux des Gras	71
5.3. Plateaux du Bas-Vivarais.....	73
5.4. Les gorges de l'Ardèche	75
6. Synthèse des menaces sur la qualité des paysages et des enjeux paysagers	81
6.1. Menaces sur la qualité des paysages	81
6.2. Enjeux paysagers.....	82

1. Eléments de cadrage

Perceptible par tous et contribuant à la valeur patrimoniale et culturelle du territoire, mais également à son attractivité, le paysage est un élément majeur d'analyse.

Pour contribuer à la préservation ou à la restauration des paysages, les PLUi doivent veiller à intégrer le maintien des équilibres et de la composition des paysages, la préservation des cônes de vue, à maintenir l'aspect patrimonial lorsqu'il existe et l'unité architecturale de la commune et à identifier formellement les différents espaces (urbains, agricoles, forestiers, naturels) pour leur apporter une lisibilité. Le PLUi dispose de forts leviers d'action sur la thématique à travers le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

1.1. Contexte réglementaire

→ Rappel du code de l'urbanisme

Les articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme prévoient que le PLU peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

L'article R.151-41 du Code de l'Urbanisme mentionne que le règlement peut identifier et localiser « le patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier, mentionné à l'Art L.151-19 pour lesquels des travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable et dont la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir et définir, s'il y a lieu, les prescriptions de nature à atteindre ces objectifs ».

L'article R.151-7 du Code de l'Urbanisme définit que « les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment dans les zones urbaines réglementées en application de l'article R. 151-19».

→ Définition et prise en compte du paysage dans la réglementation

Les premières lois concernent la protection des sites et monuments (Loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites ; Loi du 25 février 1943 sur la protection des abords des monuments historiques), puis le législateur est passé de la notion de protection stricte, à la notion de « gestion du paysage » par la préservation, la gestion, la création de paysages (la protection des paysages est une mission d'intérêt général article 1 de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. De nombreuses lois et documents confortent et maintiennent ces qualités paysagères. Ils se traduisent par plusieurs approches d'interventions sur l'environnement et le patrimoine.

- Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages - 8 janvier 1993

L'importance de la notion de paysages est née dans la loi du 8 janvier 1993 dite "Loi Paysages" dont la volonté est la prise en compte des territoires remarquables par leur intérêt paysager et leur préservation ainsi que celle d'éléments paysagers, naturels (arbres, haies.) ou architecturaux (monument...). Cette loi s'attache essentiellement aux paysages remarquables et assez peu aux paysages du quotidien.

- Loi ALUR (Volet Paysages) - 24 mars 2014

La loi inscrit la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

- Loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages - 9 août 2016

Après la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, reconnaît les atlas du paysage et la fixation d'objectifs de qualité paysagère.

- Convention européenne du paysage - 20 octobre 2000

La Convention européenne du paysage - appelée également Convention de Florence - a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie), et est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006 et a été publiée au Journal officiel par décret du 22 décembre 2006. Cette convention fixe un cadre juridique aux politiques de paysage de 43 États européens.

Il s'agit du premier traité international dédié au paysage.

La Convention européenne du paysage a défini différents termes et notamment « paysage » afin d'en garantir une interprétation uniforme par tous (cf. ci-après). Elle aborde la question du paysage en privilégiant son utilité sociale :

« Le paysage...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique... ;

... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe... ;

...est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... ;

...constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

(Préambule de la Convention européenne du paysage)

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le terme « paysage » est défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains). Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément.

1.2. Documents de rang supérieur

→ Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

La valorisation de la richesse et de la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables ordinaires de la région est définie comme l'objectif opérationnel n° 1.6. du SRADDET concourant à l'objectif stratégique n° 1 « Garantir un cadre de vie de qualité pour tous » et à l'objectif général n° 1 « Construire une région qui n'oublie personne ».

→ Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

> Mettre en valeur la diversité des paysages et des patrimoines

- Habiter les paysages : redonner de l'attractivité aux centralités
- Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles, tout en permettant des évolutions dans le respect des empreintes architecturales existantes et tenant compte des contraintes liées à la pente
- Qualifier les entrées de ville et de restructurer les franges urbaines existantes, tout en limitant le développement linéaire

> Exploiter, gérer et protéger les paysages ressources

- Affirmer l'activité agricole comme composante-clé de la diversité et de la qualité des paysages, notamment en lien avec les terroirs identitaires ;
- Intégrer la forêt dans l'armature paysagère, dans le sens d'une évolution vers plus de diversité, de résilience et de valeur économique ;
- Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle SCoT à celle du quartier ;
- Accompagner les paysages de la transition énergétique, par la prise en compte, dans les projets d'installation ou d'extension d'équipements de production d'énergies renouvelables, de la qualité paysagère des sites dans lesquels ils s'inscrivent.

> Révéler, préserver et valoriser les patrimoines identitaires

- La préservation, en lien avec son plan de gestion, des valeurs d'exceptionnalité, de singularité, d'authenticité, d'intégrité et d'universalité à l'origine du classement, en tant que bien culturel, de la Grotte ornée du Pont d'Arc sur la Liste du patrimoine mondial ;
- La sauvegarde et la valorisation de la singularité historique, architecturale, archéologique, artistique ou paysagère de certains villages, villes et quartiers, notamment au travers du classement en Site Patrimonial Remarquable ;
- La conservation et la transmission aux générations futures du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ;
- La transmission de l'héritage géologique exceptionnel du territoire, notamment au travers du label UNESCO « Geopark » ;
- La sauvegarde du petit patrimoine rural et des savoir-faire associés ;
- La préservation, à des fins pédagogiques ou touristiques, des marqueurs de l'histoire économique du territoire ;
- La reconversion des anciens bâtiments liés à l'industrie textile, pour leur donner une nouvelle valeur d'usage et une place renouvelée dans le paysage des vallées ardéchoises.

> Parcourir et (re)découvrir les paysages ardéchois méridionaux

Mettre en valeur :

- Les portes d'entrées de l'Ardèche méridionale : Gorges de l'Ardèche
- Les traversées du territoire, appelées routes du paysage, en s'appuyant sur les sites patrimoniaux majeurs et les itinéraires de découverte touristique, tout en maîtrisant la fréquentation.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

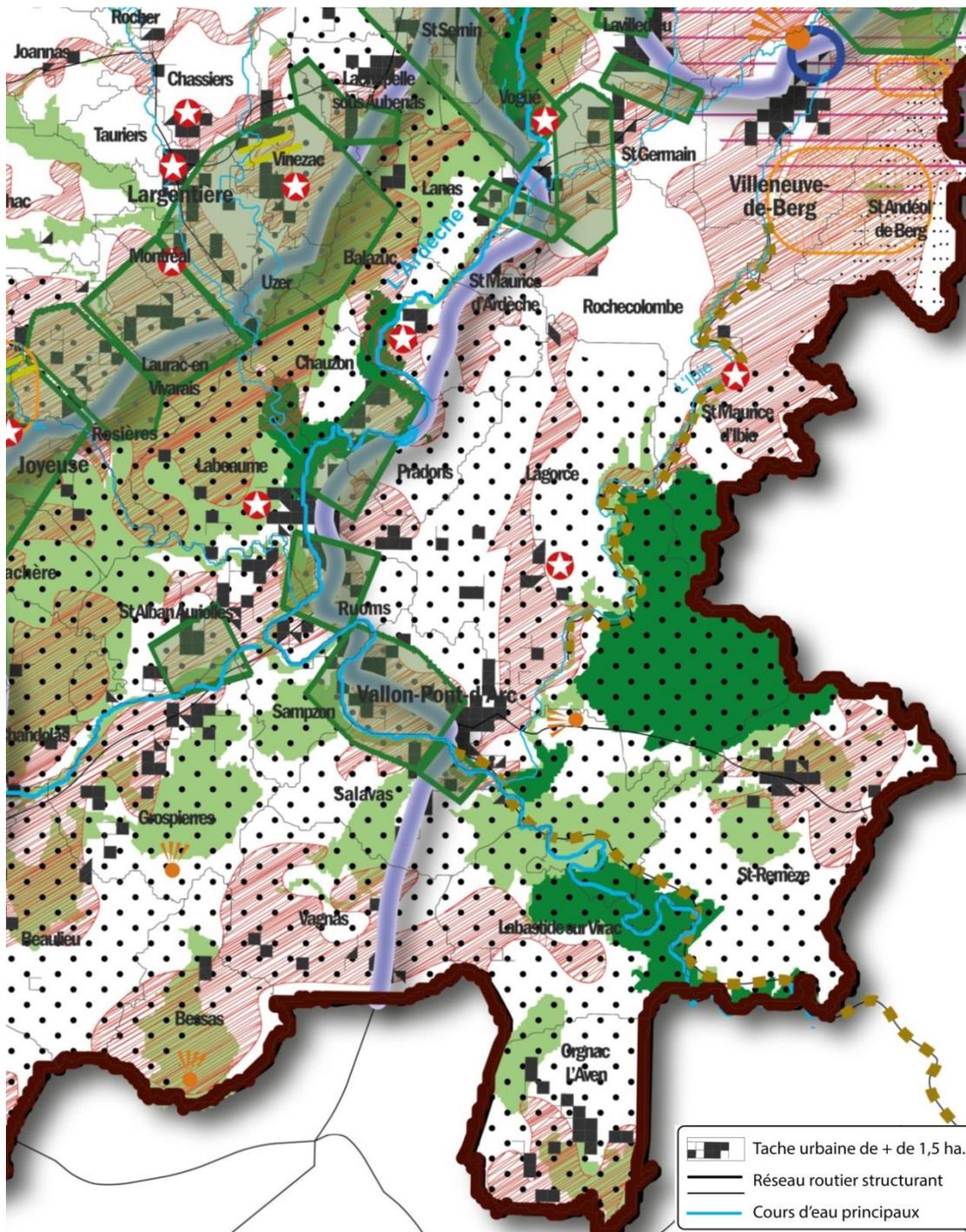
La cartographie : PERENNISER LA QUALITE DES PAYSAGES ARDECHOIS

Qualifier les paysages urbains et le patrimoine bâti

- Prendre en compte les sensibilités du territoire dans les projets de requalification ou de densification de l'existant
- Qualifier les entrées de villes et villages 
- Révéler, préserver et valoriser les patrimoines identitaires
 - *Sauvegarder et valoriser la singularité historique, architecturale, archéologique, artistique ou encore paysagère de certains villages, villes et quartiers du territoire*
 - *Sauvegarder et valoriser le patrimoine rural ainsi que les marqueurs historiques du territoire*
- Respecter et qualifier les silhouettes villageoises ou urbaines remarquables 
- Favoriser des extensions urbaines de qualité

Valoriser les paysages naturels ainsi que les itinéraires de découverte et patrimoniaux

- Valoriser la qualité des paysages agricoles 
- Conforter la qualité des paysages forestiers
- Intégrer avec soin les projets de production d'énergie renouvelable dans les paysages 
- Parcourir et (re)découvrir les paysages ardéchois méridionaux 



Tache urbaine de + de 1,5 ha.
 Réseau routier structurant
 Cours d'eau principaux

Valoriser les paysages naturels et les itinéraires de découvertes et patrimoniaux

- Protéger l'espace agricole stratégique (contour agrégé)
- Délimiter à l'intérieur de ces secteurs les terrasses remarquables
- Délimiter à l'intérieur de ces secteurs les haies remarquables
- Protéger les réservoirs de biodiversité prioritaires et secondaires
- Prendre en compte à l'intérieur de ces espaces de vigilance ou secteurs à enjeux les corridors écologiques du SCOT (intérêt biologique, agricole, ou paysager)
- Respecter les zones d'exclusion
- Prendre en compte les zones de sensibilité majeure
- Valoriser les entrées routières majeures du territoire ainsi que les points de vue majeurs
- Valoriser les routes paysagères

} pour le développement du grand éolien

Qualifier les paysages urbains et le patrimoine bâti

- Respecter et qualifier les silhouettes villageoises ou urbaines remarquables

Sur les tronçons de la RN 102, RD 104, RD 104a, RD 19 et RD 579 :

- Qualifier les entrées de ville et villages qui se situent le long de ces axes et proscrire l'urbanisation linéaire ou au coup par coup
- Créer des coupures d'urbanisation en référence aux zones de respiration du Plan du Parc

1.3. Méthodologie et sources

Le paysage se définit par les interactions entre l'homme et le socle naturel. Il se dessine à travers le temps. L'histoire géologique façonne la morphologie du territoire, les interventions et pressions anthropiques liées au développement de l'agriculture jusqu'aux mutations modernes de l'ère industrielle ont participé aux modifications de ce paysage. Le paysage peut être à dominante naturelle, rurale, urbaine, industrielle... Le paysage n'est jamais figé, il évolue au fil des années, c'est un élément en perpétuelle transformation.

- La notion de paysage implique la présence d'un observateur. Chacun porte un regard sur le paysage en fonction de ses sensibilités, de son histoire, de son vécu, de sa culture... Sur un même lieu, le regard de l'agriculteur, du promoteur, du naturaliste, du touriste... ne sera pas le même.
- Le paysage peut participer à l'attractivité d'un territoire par un ou plusieurs facteurs déterminés par le patrimoine, l'économie et le cadre de vie. Certains paysages sont reconnus et inventoriés, ou classés, comme patrimoniaux. Ils peuvent être le support d'activités économiques, touristiques. Ils contribuent au cadre de vie quotidien de la population et à son bien-être.
- Le paysage est porteur de la réciprocité des vues par rapport aux territoires voisins. Sur les territoires montagnards, le relief amplifie les perceptions du paysage. Le territoire offre une ambiance de l'extérieur comme de l'intérieur des limites communales.
- Le paysage n'est pas figé et évolue dans le temps, selon l'interaction de l'homme et de son environnement. Ces cinquante dernières années, la surface urbanisée a doublé en France. De nombreux paysages changent rapidement de visage, et certains changements brouillent la lecture des lieux.

Si le paysage est une notion subjective (liée à chaque individu), elle repose cependant sur des motifs et des valeurs reconnus collectivement au sein d'une culture partagée. L'approche paysagère du PLUi des Gorges de l'Ardèche a ainsi pour objectifs de :

- Rendre lisible la structuration du territoire,
- Caractériser les composantes et ambiances paysagères et les perceptions visuelles du territoire,
- Comprendre les évolutions du paysage,
- Identifier les valeurs paysagères reconnues par les acteurs locaux,
- Repérer les structures et motifs paysagers, vecteurs d'identité et de qualité,

Afin de :

- Définir les enjeux paysagers au regard du projet de développement, en termes de protection, de mise en valeur, d'aménagement et de maîtrise de l'évolution des paysages,
- Qualifier les futurs aménagements en s'appuyant sur la géographie des lieux et les paysages qui y sont liés
- Interroger le dialogue entre les différentes échelles de paysage ainsi qu'entre les paysages naturels, agricoles et urbains.

Cette approche paysagère s'est appuyée sur :

- Une analyse des données existantes :
 - Sept familles de paysages (DREAL Rhône-Alpes)
 - Atlas des paysages de l'Ardèche « Ardèche, quels paysages pour demain ? »

- Le plan paysage à l'échelle du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, élargie aux SCoT « Ardèche Méridionale » et « Centre Ardèche ».
- Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet
- Rapports de présentation des documents d'urbanisme du territoire
- L'exploitation des diverses données compilées dans l'étude, par thématiques (milieu naturel, activité agricole, cadre de vie...) qui participent à la qualification des composantes paysagères.
- Des investigations de terrain qui ont permis d'apprécier les paysages et les perceptions visuelles du territoire

1.4. Outils de connaissance et de mise en valeur du paysage

→ L'inventaire des paysages remarquables et des ouvrages d'art de Rhône-Alpes

L'ancien inventaire des paysages remarquables et exceptionnels de Rhône-Alpes, réalisé par l'ex DIREN en 1992, n'a pas été mis à jour mais possède une valeur historique. Il identifiait sur le territoire :

- Des paysages exceptionnels : Défilés de Ruoms, Gorges de la Beaume, Gorges de l'Ardèche
- Des paysages remarquables : Vallée de l'Ardèche entre Ruoms et Vogüé, Vallée de l'Ardèche entre Ruoms et Vallon Pont-d'Arc, Vallée de l'Ibie, Plateau calcaire à l'Est des Vans, Plateaux des Gras
- Des sites remarquables : Vogüé, Balazuc, Rochecolombe, Aven d'Orgnac

L'inventaire des ouvrages d'art recense : le pont de Labastide, le pont dit de Salavas, le pont et le viaduc de Vogüé

→ L'observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes

L'observatoire rhônalpin se concentre sur l'observation des évolutions pour mettre en exergue les dynamiques du territoire. La région est découpée en trois-cent-deux unités paysagères, classées en sept grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire sans hiérarchie de valeur, selon un point de vue sociologique prédominant :

FAMILLES DE PAYSAGES	UNITES CONCERNEES SUR LE TERRITOIRE DU GORGES DE L'ARDECHE
Paysages naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau des Gras • Les gorges de l'Ardèche • Plaine de Barjac et plateau calcaire du Bas-Vivarais
Paysages naturels de loisirs	/
Paysages agraires : espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.	/
Paysages ruraux-patrimoniaux , se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaine d'Alba/Lavilledieu et rebords sud du plateau du Coiron
Paysages émergents , paysages naturels ou ruraux qui ont évolué vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Ils sont marqués par des constructions et aménagements liés à l'urbanité, tout en présentant une faible densité globale d'urbanisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Vallées du Chassezac et de l'Ardèche et plaine de Vallon
Paysages urbains et périurbains	<ul style="list-style-type: none"> • Agglomération d'Aubenas

→ Les grands paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes

Un travail d'harmonisation des grands paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes a fait l'objet d'une réflexion du réseau paysage afin d'aboutir à 8 grands paysages. La carte des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes propose un nouveau regroupement, plus didactique et harmonisé à l'échelle de la région, de huit « grands paysages » regroupant les 115 ensembles de paysages régionaux.

Chaque « grand paysage » est constitué d'ensembles de paysages témoignant de la diversité paysagère régionale. Ces ensembles correspondent à des entités territoriales homo-gènes définies selon des critères plus géographiques et culturels. L'expérience du terrain et d'ateliers de travail, par la participation des acteurs du territoire, a fortement contribué au dessin de ces entités.

Cette façon synthétique de décrire les paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes tient compte de critères morphologiques et écologiques, plus que d'une distinction rural/urbain, et propose de rattacher ainsi chaque ville ou agglomération à un arrière-plan paysager spécifique.

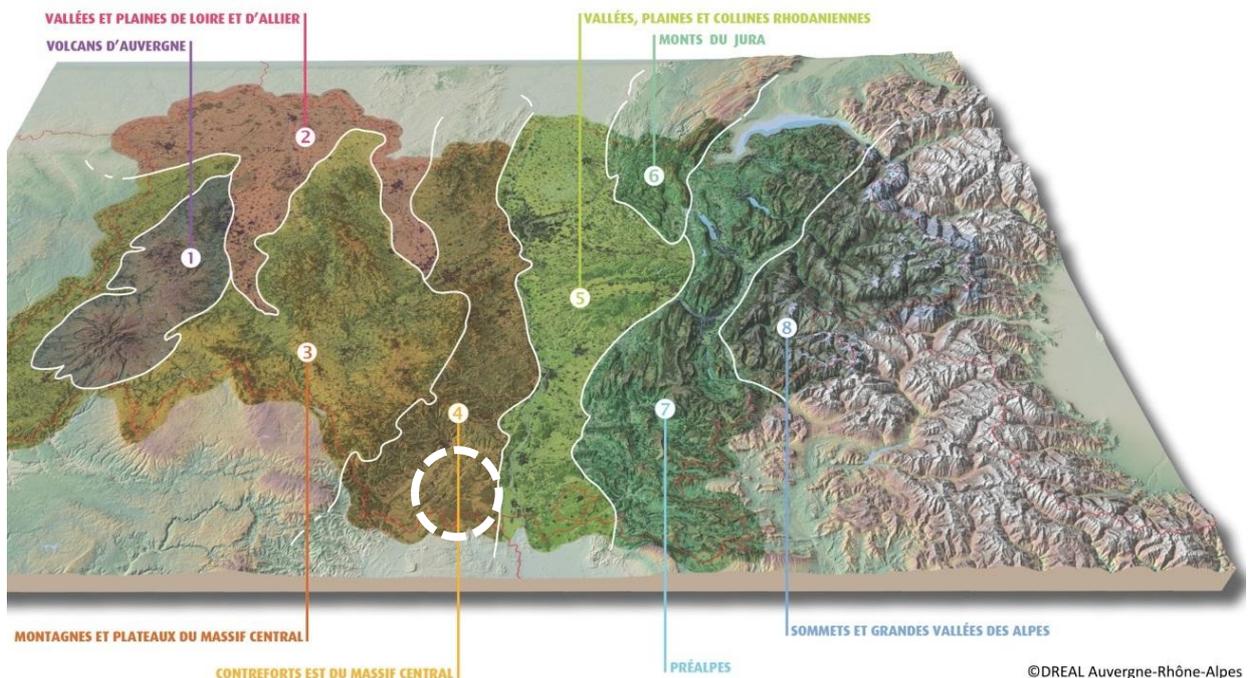


Image 1 : Présentation des grands paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le territoire des Gorges de l'Ardèche s'inscrit dans le grand paysage des « **Contreforts Est du Massif central** » qui forment ces versants, liens entre les plaines rhodaniennes actives et des contrées rurales parfois isolées. Ils constituent aussi une rupture climatique et environnementale entre les influences méridionales et celles montagnardes du vieux massif.

Les objectifs de qualité paysagère sont :

- > Reconnaître & préserver la qualité des paysages non protégés
- > Maîtriser le développement des énergies & l'utilisation des ressources naturelles
- > Reconquérir les terrasses en pierres sèches & préserver les silhouettes de villages

Sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, « le contact avec le monde méditerranéen devient une réalité paysagère. Les tables calcaires entaillées de profondes gorges, la végétation de garrigue nous transportent. L'architecture et l'agriculture sont désormais celles du pourtour méditerranéen. Cette influence se lit même dans le développement des territoires. La réalité climatique et saisonnière y

trouve une résonnance sans équivoque. Ce secteur, fortement soumis au développement touristique de certains sites, pose la question de sa capacité d'accueil ».

Le territoire des Gorges de l'Ardèche est concerné par les ensembles de paysages suivants (cf. Image 2 – Extrait de la carte des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) :

- 4.12 Vallées et gorges de l'Ardèche et du Chassezac
- 4.13 Garrigues et Gras de Basse-Ardèche

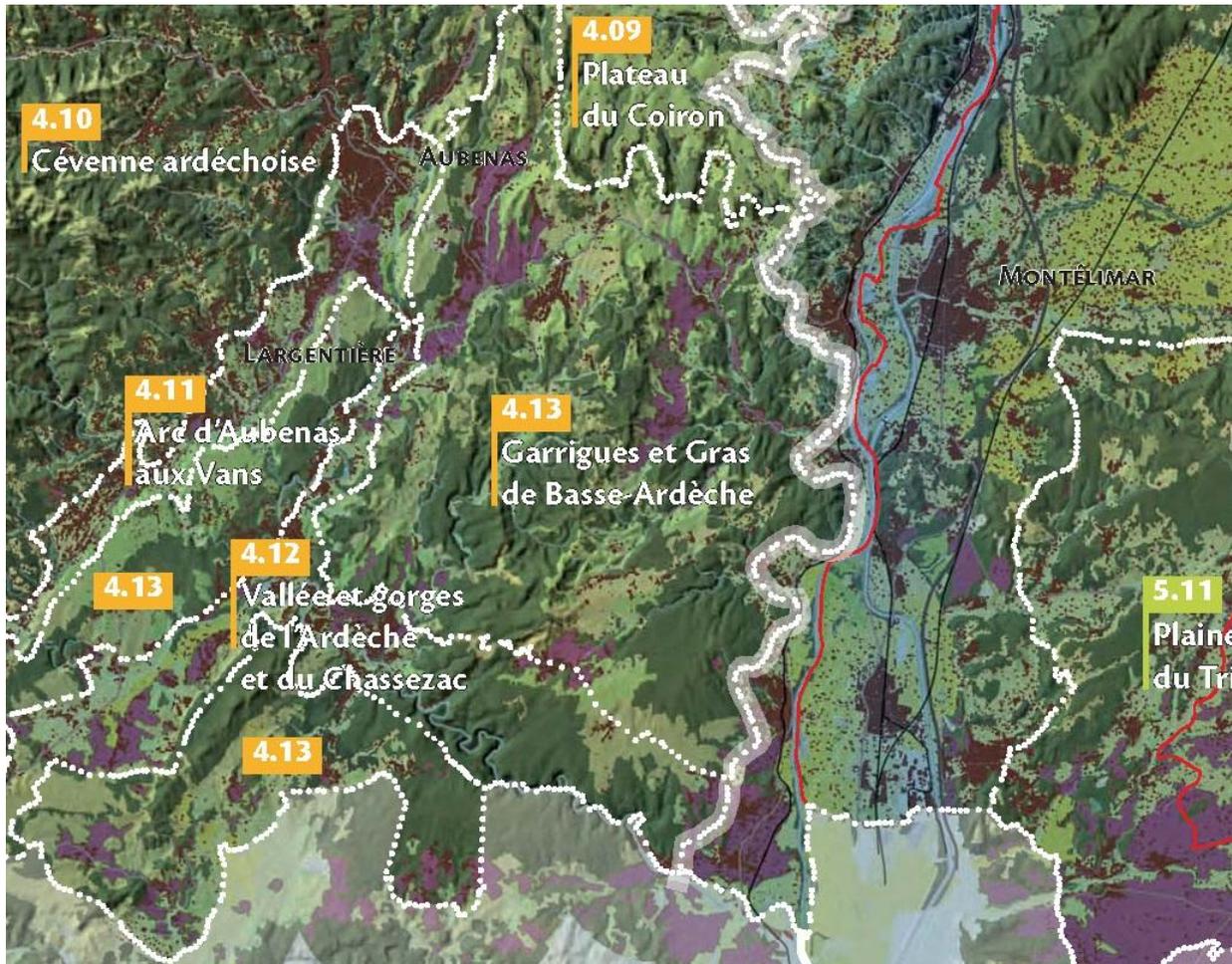


Image 2 – Extrait de la carte des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

→ «Ardèche : quels paysages pour demain ?»

Le département compte neuf entités paysagères. Le territoire s'inscrit dans l'«Ardèche calcaire», qui se caractérise par sa géologie composée d'un ensemble calcaire karstique partagé entre plateaux, gorges, vallées et plaines. Elle est dominée par un climat de forte influence méditerranéenne.

L'attractivité touristique du territoire, couplée à une pression résidentielle croissante, risque à court terme de compromettre la qualité des paysages.

Cette pression s'exerce sous la forme : mitage des coteaux ; campings le long des rivières ; l'étalement urbain le long des routes ; développement mal maîtrisé et la surenchère des signes ostentatoires du tourisme de masse.

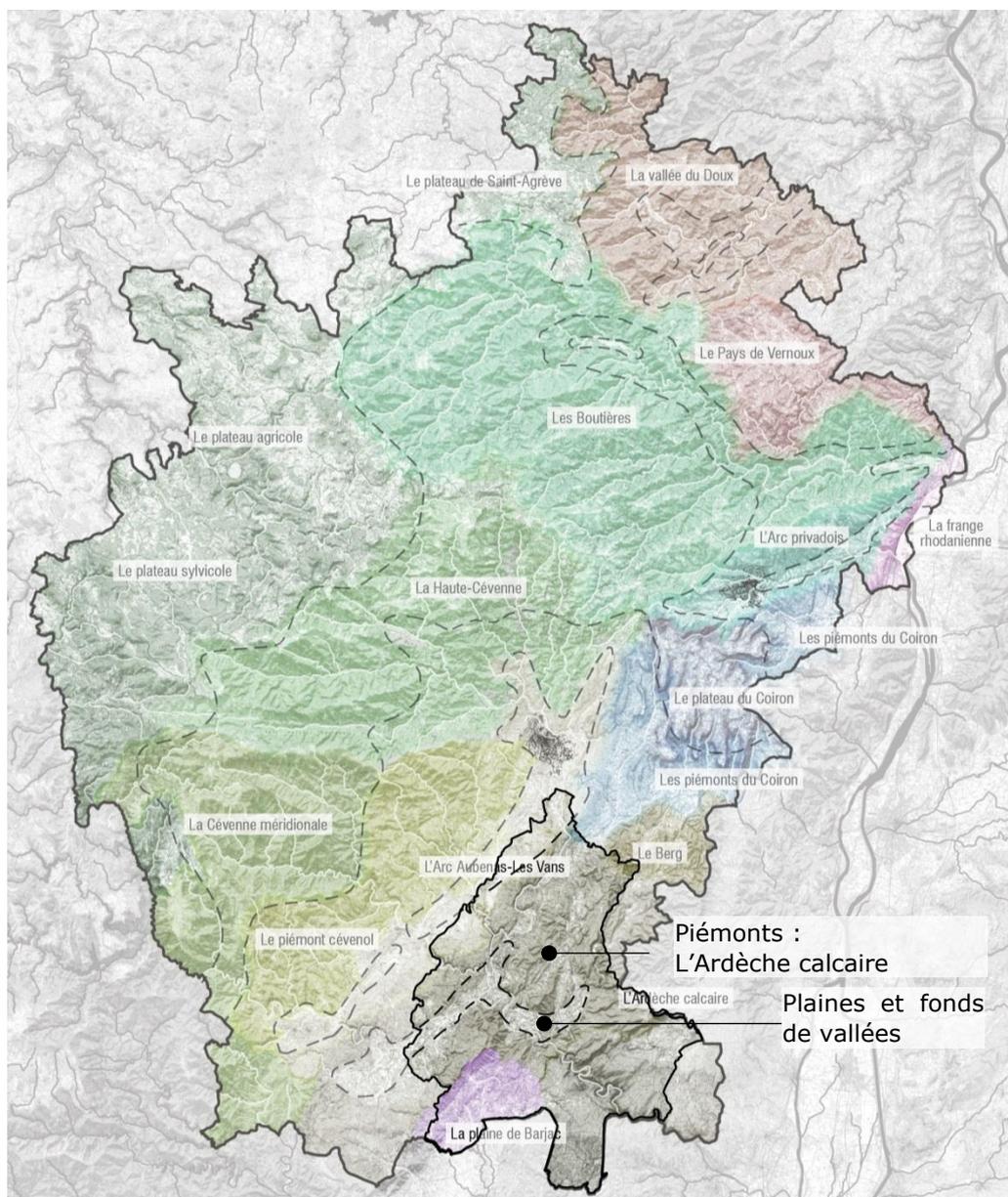
Il en résulte un « paysage de marketing et d'équipements » altérant l'intérêt des sites. Afin de préserver l'attractivité touristique qui est un atout majeur de ce secteur, il est donc important de veiller à :

- > Maîtriser le foncier et le développement des résidences secondaires ;
- > Organiser la fréquentation touristique (accès aux rivières...) ;
- > Organiser les infrastructures touristiques, les campings et la publicité.

→ Le plan paysage

Porté par le PNR des Monts d'Ardèche, le SCOT Centre Ardèche et le SCOT Ardèche Méridionale, le plan de paysage est un document cadre intervenant en amont des documents réglementaires que sont notamment les SCOT, les PLUi et les PLU.

Le territoire s'inscrit dans les ensembles «Piémonts» et «Plaines et fonds de vallées ».



Ensembles paysagers du Plan Paysage

Piémonts

Territoire aux paysages emblématiques, relativement accessible et connecté aux mondes urbains, le secteur des Piémonts est particulièrement convoité. Les dynamiques en cours font du territoire un des secteurs aux paysages les plus dégradés. Il s'y joue des enjeux paysagers majeurs et la transition entre les mondes urbains, les bourgs de caractères et leurs modes d'habiter ainsi qu'une large part des enjeux paysagers à venir de l'Ardèche dans son ensemble.

L'influence urbaine dépasse de loin les villes elles-mêmes et l'étalement urbain affecte la lisibilité des structures des bourgs et hameaux. Le mitage résidentiel, l'apparition de maisons individuelles isolées ou en lotissement sont en effet les éléments centraux des dynamiques d'aménagement du secteur. C'est bien ici souvent la recherche d'une certaine forme d'authenticité qui produit de l'inauthenticité et participe de la banalisation de paysages.

Le développement maîtrisé du secteur, tant qualitativement que quantitativement passe par la requalification de l'existant et la mise en tradition des nouvelles formes et constructions urbaines.

Enjeux

- > Maîtrise de l'étalement urbain et densification des centralités ;
- > Maîtrise du développement de la forêt et ouverture des paysages ;
- > Valorisation d'une agriculture entretenant terrasses et espaces ouverts ;
- > Gestion du territoire des Gras et préservation de sa qualité environnementale.

Plaines et fonds de vallées

Véritable colonne vertébrale de l'Ardèche, l'Arc albenassien est soumis à l'ensemble des aménagements classiques du périurbain français, analysable notamment à travers la notion de « zoning », c'est-à-dire, une segmentation fonctionnelle du territoire entre zones d'habitation, zones commerciales, zones d'activité économique diverses. Les effets paysagers sont majeurs de ce point de vue. Banalisant les paysages, accélérant la disparition des paysages agricoles et naturels, le zoning commercial, industriel et logistique de l'économie de masse est l'un des éléments qui structurent le plus la perception du paysage et le mode d'habiter de cet axe fortement structurant.

Au-delà de ses propres limites, cet axe « vitrine » joue un rôle majeur dans la perception de l'image de territoire. Notons cependant que si ces espaces sont susceptibles de nuire aux paysages des communes qui les accueillent, ils sont bien souvent plébiscités en termes d'usages et d'attractivité. D'un côté, les populations peuvent blâmer une certaine médiocrité architecturale et paysagère des zones d'activité commerciales, d'un autre côté ils y concentrent une multitude d'activités sociales et se montrent pour partie très attachés à ces espaces qui, dès lors, concurrencent frontalement les anciennes centralités urbaines ou villageoises. Ces nouveaux lieux de vie, fortement liés au développement du réseau routier, tirent parti des flux de consommateurs potentiels qui les empruntent.

Sur le secteur des Gorges de l'Ardèche, la concentration des hauts lieux touristiques couplée à une pression résidentielle croissante et à un marketing touristique effréné met en péril la préservation de la qualité des paysages.

Enjeux

- > Requalification des entrées sur le territoire et intégration paysagère des axes majeurs ;
- > Préservation des espaces naturels (ordinaires et remarquables) ;
- > Valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique.

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

Les Objectifs de qualité paysagère constituent des caps à poursuivre en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des espaces.

Ils sont construits au regard des traits caractéristiques des paysages existants et des valeurs qui leur sont attribuées. Ils intègrent l'ensemble des dimensions géographiques, culturelles, économiques et écologiques du territoire et de ce qui le fait vivre.

Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoires, en l'occurrence ceux des SCOT Centre Ardèche et Ardèche méridionale, mais également des projets à échelles intercommunales et communales.

L'ensemble de ces objectifs constitue une politique paysagère, un pacte commun pour intégrer, dans chacune des décisions et pratiques d'aménagement, le fil rouge du paysage : le paysage à préserver et/ou à réinventer, le paysage comme cadre de vie, comme ressource, comme patrimoine commun, comme enjeu à la fois pour les habitants d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain.

I / Habiter les paysages en Ardèche

I.1 Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux

I-2 Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

I-3 En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace.

II – Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »

II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité, et de valeur économique.

II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

II-4 Accompagner les paysages de la transition énergétique

II-5 Préserver et valoriser les patrimoines

III – Parcourir, découvrir ou re-découvrir les paysages ardéchois

III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

2. Les composantes paysagères du territoire

2.1. Des plateaux calcaires à la topographie nuancée, entaillés de gorges spectaculaires

L'ensemble du territoire est marqué par la présence des plateaux calcaires du Bas-Vivarais, ou « Gras », qui forment des plateaux arides bordés de corniches spectaculaires attirant les regards et entaillés de canyons. Ces plateaux érodés, au relief karstique caractéristique, dévoilent un paysage ruiniforme dessiné par des champs de dolines et de lapiaz.



St-Alban Auriolles (CCGA)



Affleurements calcaires - Balazuc

Localement des ondulations ou émergences du relief structurent les paysages et perceptions, et dessinent des particularités locales.

Des unités géomorphologiques diverses

- A l'Ouest du territoire, le plateau des Gras, table calcaire de Saint-Alban-Auriolles à Vogüé, orientée SO-NE, présente une topographie relativement plane à légèrement ondulée, entre 200m (au Sud) à 280m (au Nord), dominant d'une cinquantaine de mètres les vallées de l'Ardèche et du Chassezac. Cette table est entaillée par la Baume, la Ligne et l'Ardèche, qui ont sculpté des gorges ou défilés spectaculaires et des sites exceptionnels tels que le Cirque de Gens, marqués par de hautes falaises. Le rebord du plateau, longue côtère marneuse, est relativement marqué sur les vallées et forment un front visuel constant.
- A l'Est des vallées de l'Ardèche et du Chassezac (axe NE-SO), le relief est plus mouvementé, constitué notamment de vallées, coteaux, combes, serres et rancs (rochers escarpés), et marqué par les illustres gorges de l'Ardèche (jusqu'à 300 mètres de profondeur) et de l'Ibie.
 - Au Sud de l'Ardèche, une première ligne de relief (ensemble montagneux de la Montagne de Serre) se distingue, orientée SO-NE et avoisinant les 550m, entre la vallée du Chassezac et celle du ruisseau de Lantousse, affluent de l'Ardèche. Le rocher de Sampzon (380m) forme l'extrémité Nord de ce massif et constitue un point repère emblématique du territoire. Plus à l'Est, le plateau ondule et alterne entre petites vallées (Le Rieussec, Ruisseaux de la Fontinelle, de Condoubrie, du Clos du Blanc, de Ribrousse, de Sauvasse...) et nombreux serres ou collines (Serre de Lager 293m, Les Travers 279m, Le Tracal 307m, Serre des Plantiers, Saleyron 408m, St Romain 370m...).
 - Au Nord de l'Ardèche, les lignes de relief suivent également l'orientation SO-NE dont les principales portent le Grand Travers (337m) et le Sommet de Sigaud (326m) et forment de multiples vallonnements entre l'Ardèche (dans sa section NS) à l'Ouest et la vallée de l'Ibie à l'Ouest. Se distingue les vallées et plaines de Lagorce et de Vallon.

- À l'Est des gorges de l'Ibie s'élève le massif calcaire de la Dent de Rez (726m hors territoire) qui accueille les points hauts du territoire (687m à proximité du col d'Eyrole). Les sommets arrondis et polis par l'érosion y dépassent les 600m d'altitude. Les nombreuses combes ou petites vallées peuvent être étroites, abruptes et sinueuses. Les lignes de force s'orientent ici plutôt selon un axe OE ou SO-NE. Cette orientation se retrouve également au Sud des gorges de l'Ardèche, entre Labastide de Virac et Orgnac l'Aven.

Les plaines alluvionnaires de l'Ardèche, du Chassezac et de l'Ibie résultent des dépôts successifs de sédiments marins apportés par les phases de transgressions et de régressions marines qui se sont succédées jusqu'au Quaternaire. Elles dessinent des espaces relativement plans, d'épaisseurs variables de 500-600m (Vogüé, St-Martin-d'Ardèche, Lagorce...) à près de 2km (Vallon Pont d'Arc, Confluence du Chassezac et de l'Ardèche). Elles sont cadrées par les différents reliefs collinaires ou tabulaires qui les jouxtent et structurent les perceptions visuelles.

Le point bas du territoire (60m) se situe au niveau de l'Ardèche, à l'Est du territoire.

Plusieurs unités géomorphologiques se distinguent ainsi sur le territoire et façonnent la diversité des paysages :

- Plateau des Gras à l'Ouest
- Vallées et plaines de d'Ardèche et du Chassezac, de Vallon et Lagorce, de St Remèze
- Gorges de l'Ardèche, de la Beaume, de la Ligne, de l'Ibie,
- Défilés de la moyenne vallée de l'Ardèche (Voguë, Balazuc, Ruoms)

Le patrimoine géologique

Un certain nombre de sites sont reconnus dans l'inventaire du patrimoine géologique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

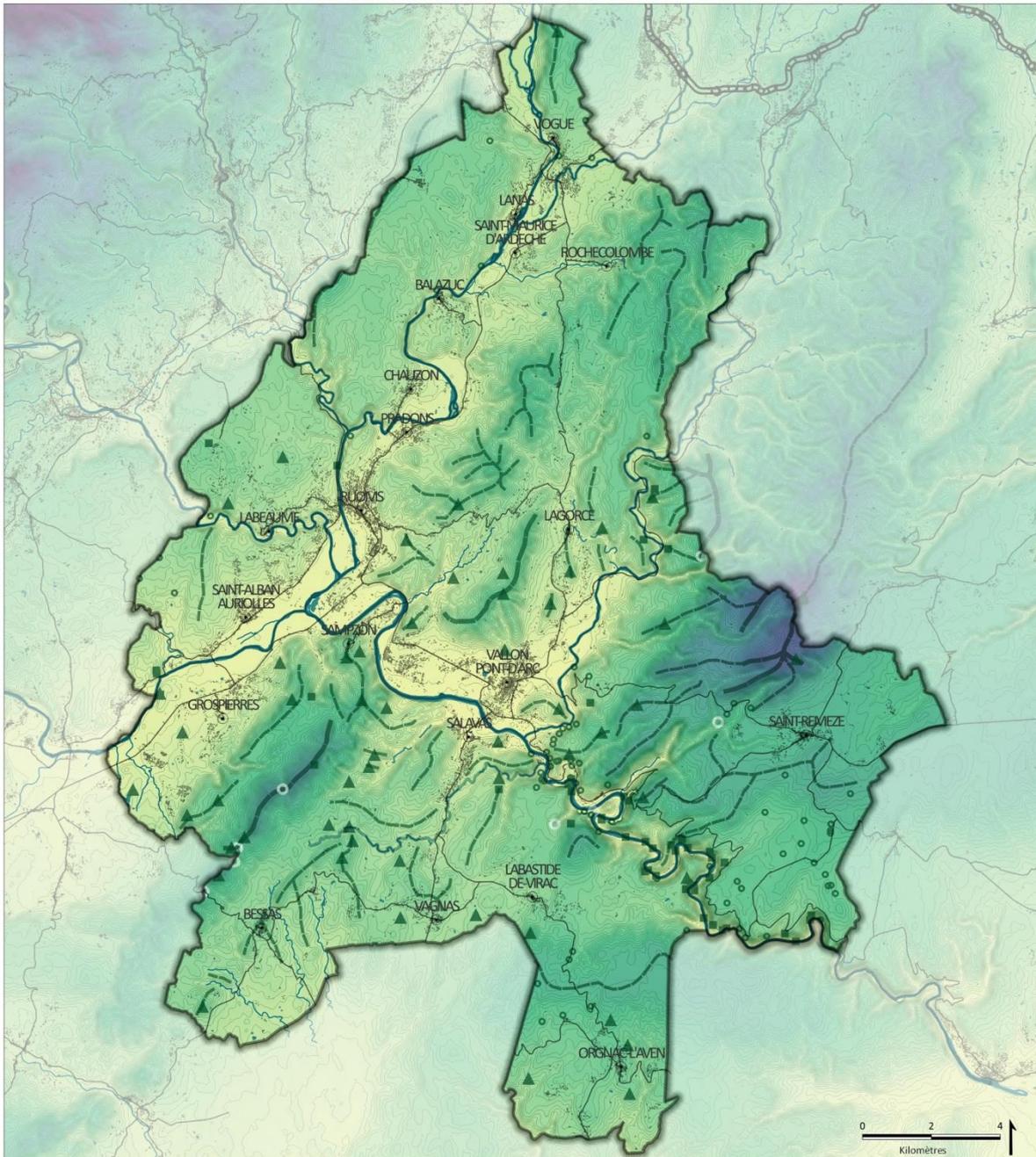
Nom	Typologie	Intérêt géologique	Commune
Paléokarst néogène des environs de Saint-Remèze	Site naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Géochronologie • Exemple parmi les plus remarquables en Rhône-Alpes de cavité karstique à développement horizontal décapitée par l'érosion. 	Saint-Remèze
Géosite du Pont d'Arc et du cirque d'Estre	Site naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Géomorphologie : Vue sur un spectaculaire et profond canyon, qui traduit un phénomène de surimposition avec réajustements locaux du cours d'eau initial, notamment par recoupements de méandres. • Présence de grottes karstiques dans le massif où se localise le Pont D'arc. 	Vallon Pont d'Arc
Source vaclusienne de Font-Vive à Grospierres	Site naturel	Hydrogéologie : Très belle source vaclusienne dont le principal intérêt est dû à l'exceptionnelle couleur bleue des eaux.	Grospierres

PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Topographie

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA

Éléments de repère :

-  Périmètre du PLUi
-  Bâti
-  Chef-lieu
-  Route principale

-  Courbe de niveau (pas de 10m)
-  Cours d'eau
-  Ligne de crête majeure
-  Ligne de crête secondaire

PLUi Gorges Ardèche_BDtopo_Oronymes

-  Col
-  Sommet, montagne, pic, crête
-  Grotte
-  Rochers

Altitudes

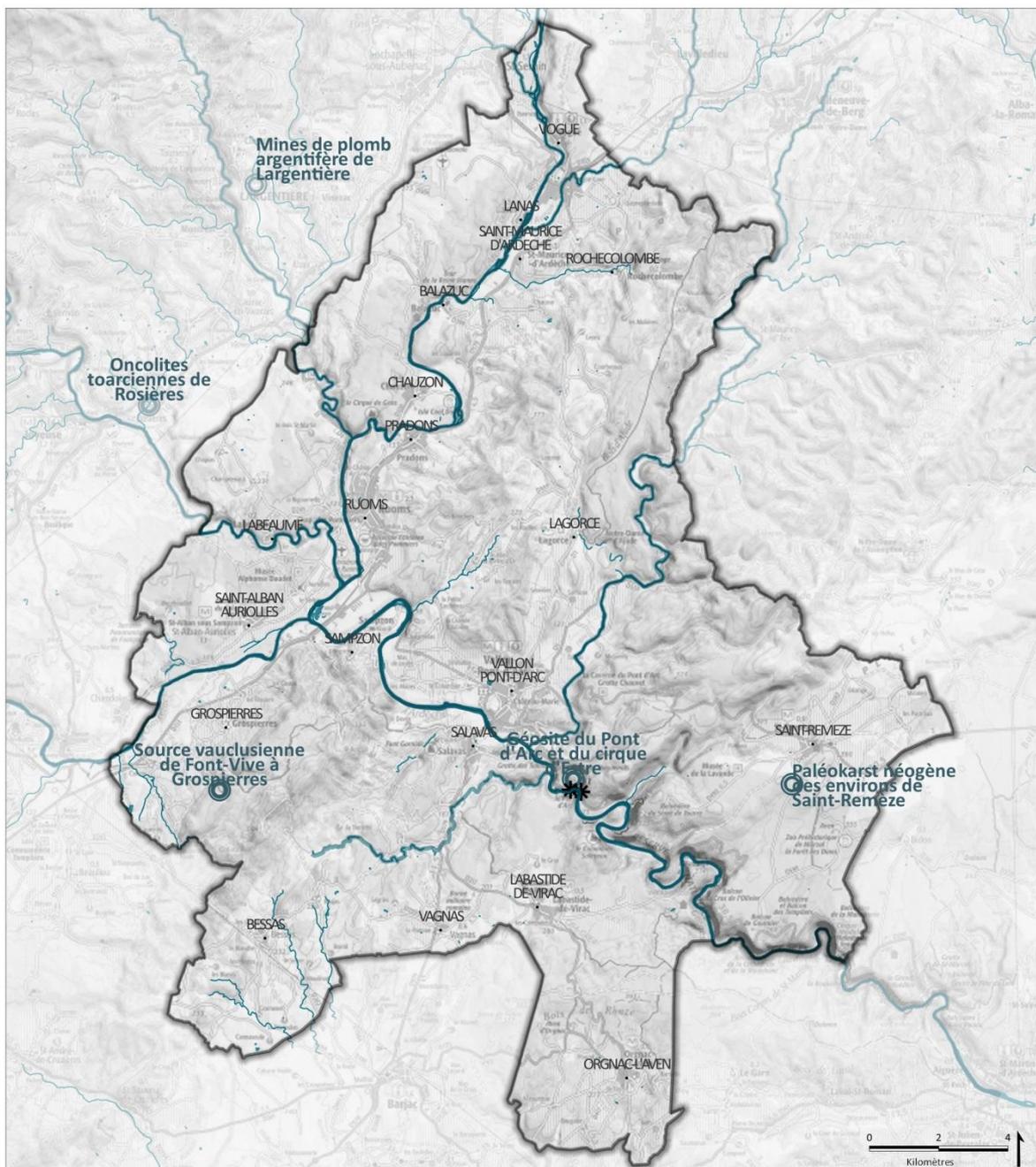


PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Sites géologiques

GORGES DE
L'ARDÈCHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Atlas des Patrimoines

Éléments de repère :

□ Périmètre du PLUi

— Cours d'eau



Site géologique



Point de vue vers un site géologique

2.2. Les rivières comme structures paysagères majeures du territoire

L'eau, sous toutes ses formes « visibles », dévoile un fort potentiel de naturalité, et constitue une source de diversité d'ambiances et de qualités urbaines et paysagères : gorge ou défilé impressionnants, divagation naturelle de rivières, image mouvante des torrents, zones humides...



L'Ardèche à Chauzon (PLU Chauzon)



Grospierre (CCGA)



Pont d'Arc (CCGA)



Saint-Remèze (CCGA)



Lagorce (CCGA)



Gorges de l'Ibie (PLU Lagorce)

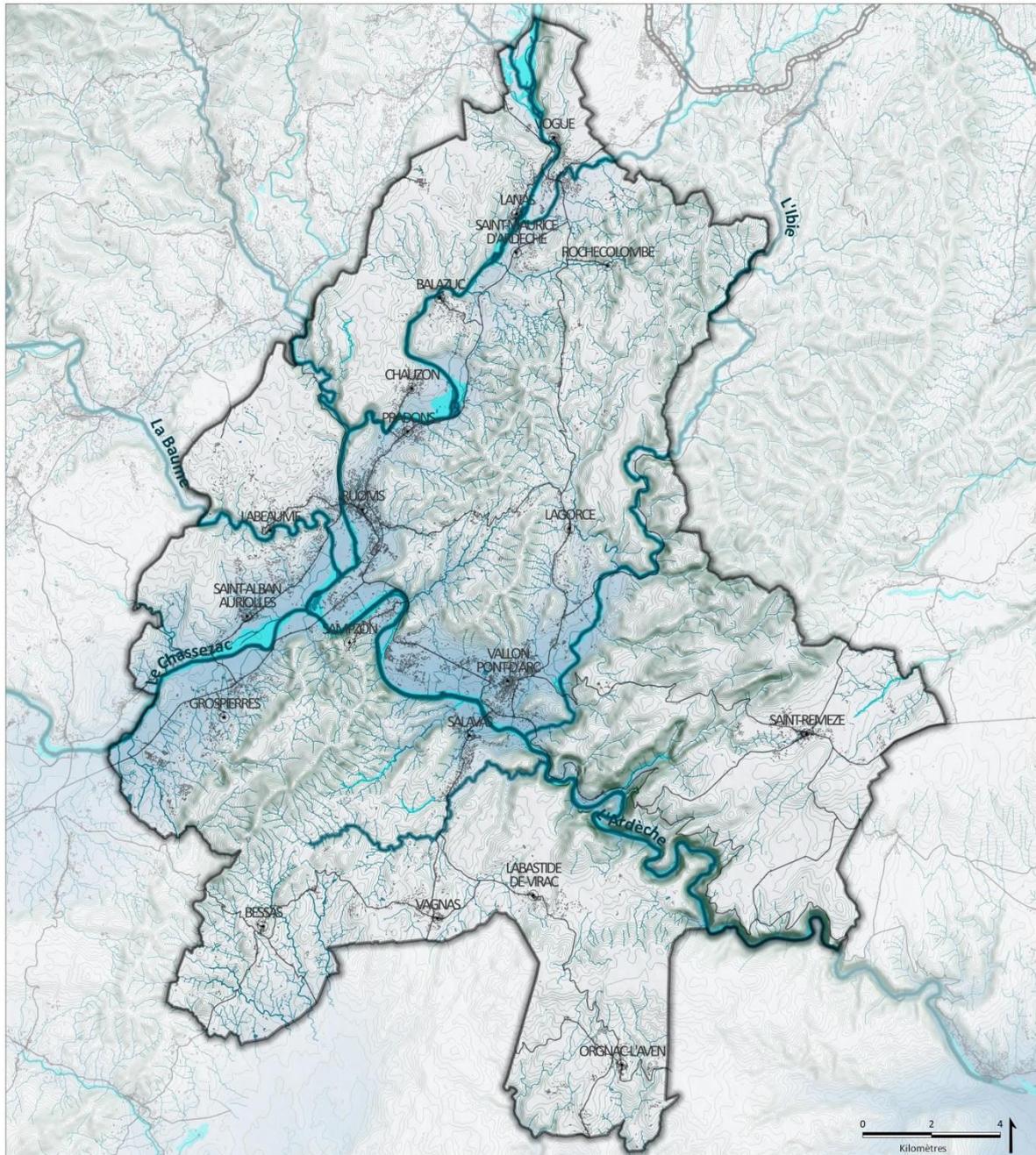
Les rivières constituent une composante majeure du territoire, qui a façonné ses paysages, sculpté les gorges spectaculaires qui font sa notoriété, drainé les plaines alluviales fertiles et participé à son attractivité tant pour les implantations bâties originelles qu'aujourd'hui en terme d'attractivité touristique (paysages exceptionnels des gorges, nombreux sites de baignade très fréquentés en période estivale).

PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Hydrographie

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA

Éléments de repère :

-  Périmètre du PLUi
-  Bâti
-  Chef-lieu
-  Route principale

 Courbe de niveau (pas de 10m)

 Cours d'eau

 Zone humide

Fond de vallée

 0m

 200m

Au-delà des « grandes » rivières structurantes du territoire :

- l'Ardèche,
- le Chassezac,
- l'Ibie,
- la Beaume,
- la Ligne,
- l'Auzon,

une multitude de ruisseaux et petits valats dessine micro-vallées et combes plus ou moins encaissées, participant ainsi à la diversité des paysages perçus et aux nuances topographiques. Ces ruisseaux, typiquement méditerranéens, sont souvent temporaires et faiblement lisibles en surface, ils montrent un étiage sévère en été et un débit élevé en automne / hiver ; leurs crues peuvent être spectaculaires lors d'épisodes pluvieux importants.

Lorsqu'ils ne sont pas noyés dans les espaces bâtis, les cours d'eau sont accompagnés de ripisylves plus ou moins épaisses et participent ainsi à la trame paysagère du territoire.

Ce réseau hydrographique est complété par un réseau hydraulique souterrain typique des reliefs karstiques, constitué de nombreux puits ou avens (dont le célèbre Aven d'Ornac), grottes (dont la grotte Chauvet dévoilant des figurations pariétales exceptionnelles), baumes, galeries et vastes cavernes, organisés ou non en réseaux, et cours d'eau creusés par la dissolution du calcaire sous l'action érosive du gaz carbonique contenu dans l'eau de pluie.

→ Dynamiques paysagères et enjeux

Dynamiques paysagères

Les fonds « plats » de vallée et la proximité des rivières ont été exploités par le développement d'activités touristiques (campings) notamment mais également par le résidentiel ou d'activités économiques, occupant l'espace naturel du cours d'eau et altérant parfois les continuités éco-paysagères. Ce phénomène ancien se poursuit.



Plaine anciennement très agricole située à l'intérieur du méandre formé par l'Ardèche, aujourd'hui en grande partie destinée au tourisme et aux campings. (PLU Sampzon)



Vue depuis la RD579 (Vallon Pont d'Arc) vers Sampzon et les activités touristiques en bord d'Ardèche

Enjeux paysagers

- > La lecture des rivières dans le paysage (identification visuelle par leur ripisylve, végétation rivulaire, falaises), des plateaux aux vallées, en passant par les espaces bâtis.
- > La préservation des bords d'eau comme espaces naturels et agricoles
- > L'accès visuel et physique aux cours d'eau, à l'eau en général
- > La reconquête des rivières et ruisseaux dans l'espace public
- > La qualification des rives artificialisées
- > L'aménagement raisonné des rives menacées par la pression touristique
- > La mise en valeur des sites emblématiques liés à l'eau

2.3. Une trame végétale caractéristique aux influences méditerranéennes

La couverture végétale est conditionnée par le socle naturel, les conditions climatiques et les activités humaines. La strate végétale s'est ainsi répartie jusqu'à la déprise agricole selon une hiérarchie commune à l'ensemble des territoires du sud de la France :

- La silva ou massif forestier
- Le saltus ou garrigue
- L'ager ou cultures

→ Des variations de chênaies et de garrigues

Les chênaies et garrigues constituent les formations végétales dominantes sur le territoire, couvrant l'ensemble des plateaux, rebords et reliefs. Le couvert végétal peut être dense, arbustif ou forestier.

- La silva, ou massif forestier à la fois dense et ouvert, occupe les sommets des reliefs et les versants abrupts des serres. Ces forêts se composent principalement des Chênes blancs, Chênes pubescents et Chênes verts ; Longtemps exploités pour prélever du bois de chauffage et produire du charbon de bois, les chênes poussent en taillis de trois ou quatre troncs.
- Le saltus, ou garrigue, est un paysage végétal ouvert et composé d'une mosaïque de milieux qui résulte de pratiques humaines traditionnelles de type agro-sylvo-pastoral : coupes de bois destinées à l'usage domestique et pastoralisme. Le saltus occupe principalement les plateaux. La végétation xérophyte de la garrigue se présente sous la forme arbustive de Chênes kermès, de Chênes verts, de buis, de genêts et d'euphorbes méridionales en taillis, alternant avec des espaces où se développent de pseudo-steppes (dernier état de la dégradation de la forêt initiale recouvrant le territoire), des pelouses à graminées et des landes à associations acidophiles de cades, genévriers, callunes, bruyères, Genêts à balais et fougères ;



Cadaie à Goiron (PLU Chauzon)



Chênaie au Cirque de Gens (PLU Chauzon)



Chênaie verte de St-Remèze

A l'Ouest du territoire, les formations végétales sont dominées par :

- Les forêts fermées de chênes décidus purs (chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne sessile...)
- Les forêts ouvertes de feuillus purs (Le taux de couvert libre relatif des feuillus purs est supérieur ou égal à 75 %)
- Les landes (végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Le couvert de ces plantes est supérieur ou égale à 25 %. Les landes, au sens usuel, regroupent notamment les garrigues ou maquis non boisés, les terrains incultes ou en friches...).

A l'Est des vallées de l'Ardèche et du Chassezac, les formations végétales sont dominées par les forêts fermées de chênes sempervirents purs (chêne liège, chêne vert). On retrouve plus localement :

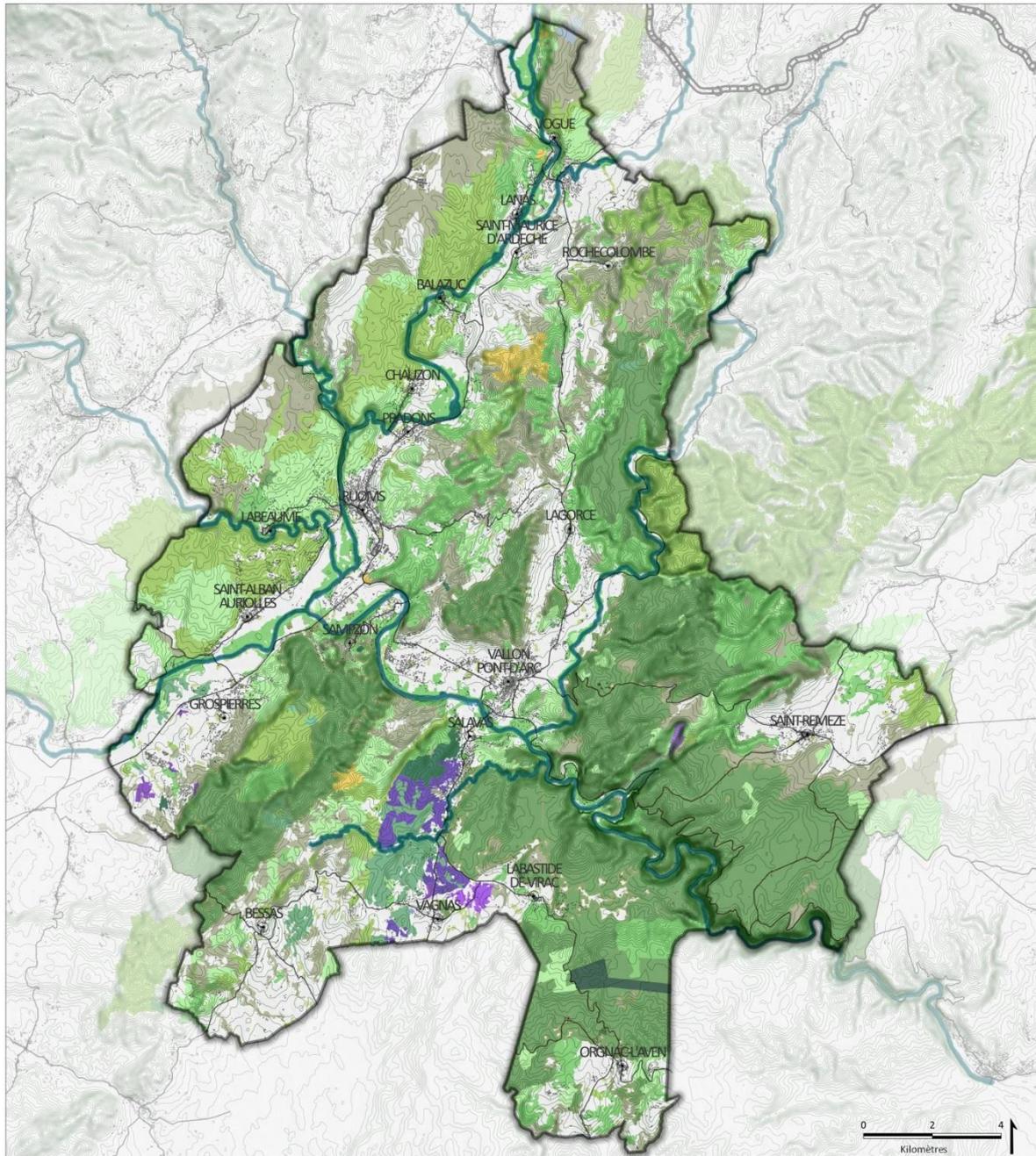
- Les landes, qui s'inscrivent sur le pourtour des massifs boisés,
- Les forêts fermées à mélange de feuillus (mélange d'au moins deux essences feuillues sauf chênes décidus et chênes sempervirents),
- Les forêts fermées de chênes décidus purs, sur Grospierres et Lagorce,
- Les forêts ouvertes à mélange de feuillus et conifères, sur Balazuc,
- Les forêts fermées de pin maritime pur ou de pin sylvestre pur, au Sud sur Salavas et Vagnas.

PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Végétation

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA

Éléments de repère :

- Périimètre du PLUi
- Bâti
- Chef-lieu
- Route principale

- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Cours d'eau

Formation végétale

- Forêt fermée à mélange d'autres conifères
- Forêt fermée de conifères purs en îlots
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- Forêt fermée de pin sylvestre pur
- Forêt fermée d'un autre pin pur
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères

- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirents purs
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Formation herbacée
- Lande
- Peupleraie

→ La trame végétale des milieux humides

- Une végétation luxuriante de ripisylves, composées de frênes, Peupliers noirs, saules...auxquels s'ajoutent, parfois de façon plus éparse, l'orme ou l'aulne, essences adaptées aux milieux frais et humides. Dans les lieux les plus escarpés, une végétation rase de grèves apparaît. Les ripisylves soulignent la présence d'eau dans le paysage. Ces boisements linéaires dessinent sur le territoire des lignes claires et structurantes, construisent une succession de repères visuels, et participent à la lisibilité paysagère d'ensemble.
- Les zones humides apparaissent le long des rivières, formant des structures linéaires épaississant le cours d'eau ou dessinant des ensembles plus conséquents : champ de l'œuf à Vogüé, confluence Auzon/Ardèche, l'île et la Borie de la boucle de Chauzon, lône de l'île dans la plaine du Chassezac, confluence Chassezac /Ardèche. Elles dévoilent des ambiances de qualité, porteuses de sens.

→ Une mosaïque de cultures soulignée par les structures végétales

Dans le secteur de plaine et les parties basses des versants, la trame agricole structure les paysages. Les espaces agricoles et milieux ouverts contribuent pleinement à la lisibilité, l'identification et la qualité des paysages. Ils ouvrent de grands espaces, permettent ainsi des vues remarquables et dévoilent des ambiances diversifiées de grande qualité qui reposent notamment sur :

- L'ager, les vallées et petites plaines agricoles, aux terres alluvionnaires souvent riches, humides et profondes, sont principalement dédiés aux cultures de vignes (dominantes), vergers, oliveraies et céréales, lavande et prairies qui dessinent une mosaïque paysagère spécifique des paysages du territoire. Les plateaux sont parfois encore exploités en estives et landes.
- D'anciens mûriers, témoins de l'activité séricicole (élevage du ver à soie), ponctuent les paysages de leurs « bougnes » tortueuses. Reliquat d'une période prospère où le mûrier était au cœur l'économie locale orientée vers la production et la filature de la soie. Cette essence emblématique est présente de façon très éparse en bordure des routes et chemins ou sur les terrasses.
- Les haies champêtres (aubépine, églantier...), les bosquets et les alignements d'arbres sont clairsemés au sein de la matrice agricole, souvent en limite de parcelles. Ils marquent les spécificités de chaque paysage, diversifient les ambiances et perceptions, et présentent un intérêt particulièrement intéressant pour la biodiversité en tant que zones de reproduction, de nourrissage et de refuge. Ils ont enfin un rôle essentiel dans la fonctionnalité écologique du territoire facilitant le déplacement de nombreuses espèces.



Oliveraie à Grospierres (CCGA)



St-Maurice-d'Ardèche (PLU)



Mosaïque paysagère de parcelles agricoles à Orgnac l'Aven (PLU)



Mosaïque paysagère de parcelles agricoles à St-Alban Auriolles



Mosaïque paysagère de parcelles agricoles à St-Remèze



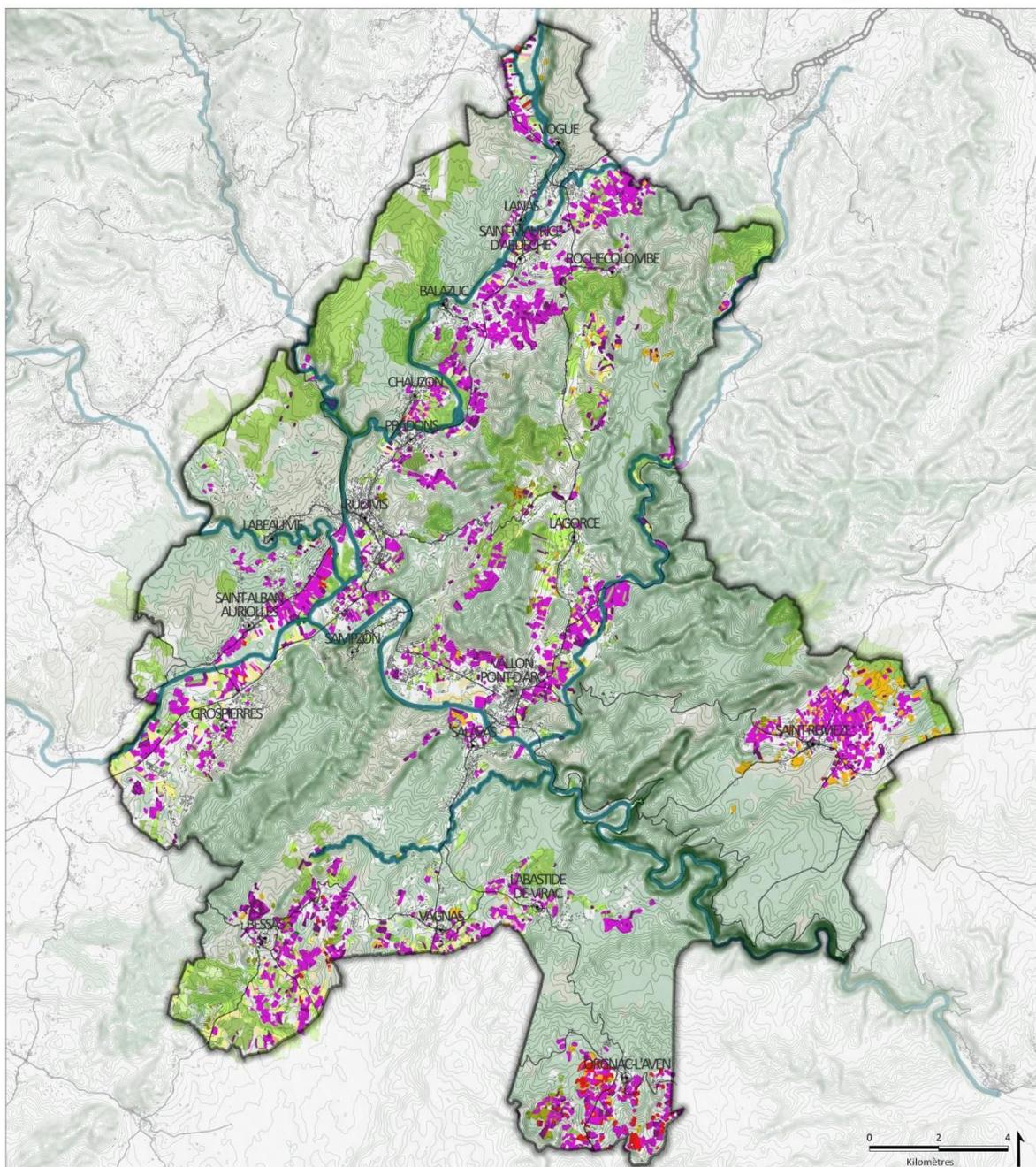
Cultures viticoles et fruitières sur les coteaux en pentes douces de Chauzon (PLU)

PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Espaces agricoles

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Registre Graphique Parcellaire

Éléments de repère :

- Périmètre du PLUi
- Bâti
- Chef-lieu
- Route principale

- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Cours d'eau
- Courbe de niveau (pas de 10m)
- Forêt et bois
- Forêt ouverte, landes, garrigues

Registre graphique parcellaire

- Blé tendre, orge et autres céréales
- Colza, tournesol
- et autres protéagineux
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes

- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

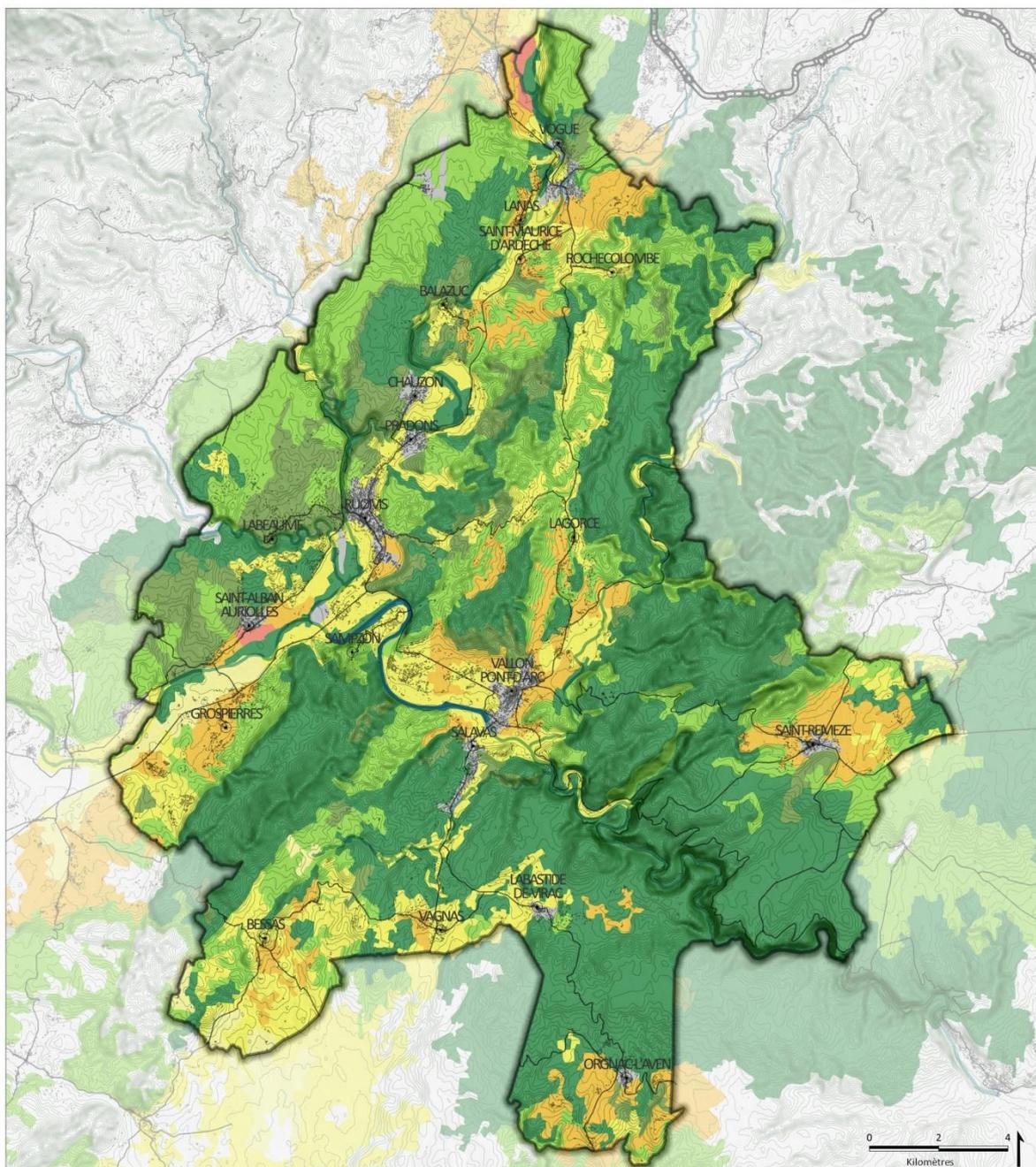
PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

Occupation du sol

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Corine Land Cover

Éléments de repère :

□ Périmètre du PLUi

■ Bâti

○ Chef-lieu

— Route principale

— Courbe de niveau (pas de 10m)

— Cours d'eau

Corine Land Cover

■ Tissu urbain et espace artificialisé

■ Terres arables hors périmètres d'irrigation

■ Vignobles

■ Vergers et petits fruits

■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes
Surfaces essentiellement agricoles, parfois interrompues par des espaces naturels importants

■ Forêts

■ Pelouses et pâturages naturels,
Landes et broussailles

■ Végétation sclérophylle

■ Forêt et végétation arbustive en mutation

■ Cours et voies d'eau

→ Des structures lithiques (en pierres) qui façonnent les paysages et s'effacent peu à peu

Des terrasses ancestrales, ou faïsses

Les versants les plus pentus étaient autrefois façonnés en étroites terrasses (ou faïsses : restanques retenant une bande de terre), dont les murets de pierres calcaires sont issus de l'épierrement des sols, et exploités. Certaines d'entre elles sont encore lisibles dans les paysages mais ne sont généralement plus exploitées. A l'abandon, le système de terrasses s'efface ou disparaît sous la végétation naturelle qui se développe. Dans certains secteurs, comme à Lagorce, certaines terrasses sont encore exploitées, généreusement couvertes d'oliveraies, qui animent le paysage de leur feuillage scintillant.



Terrasses près du vieux village de Sampzon (PLU)

Anciennes terrasses abandonnées, gagnées par la végétation à Sampzon



Anciennes terrasses de Lagorce

Des murets, clapas et cabanes en pierres sèches

Au-delà des terrasses sur les versants, les plateaux calcaires dévoilent un grand nombre de structures lithiques, issues d'un travail séculaire d'épierrement et de mise en valeur des sols difficiles. Depuis la moitié du XVIII^{ème} siècle, ces aménagements et les édifices à usages agricoles façonnent les paysages et forgent leur identité.

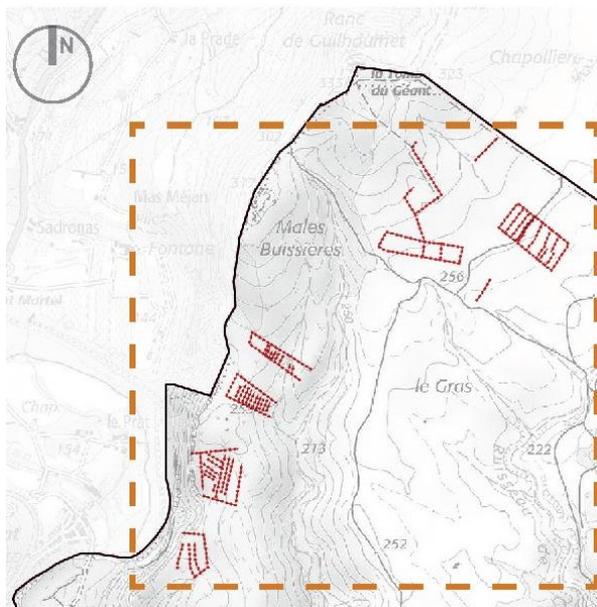
L'épierrement a conduit à matérialiser les limites de parcelles ou encore à créer des terrasses de cultures où les «clapas», les murs et tas de pierre sont particulièrement visibles. Les pierres et petits blocs ont aussi servi à empierrier les chemins pour faciliter la marche des humains et des animaux en évacuant l'eau de pluie. Quelques cabanes en pierres sèches jalonnent aussi le territoire. Ces abris individuels de petites dimensions en forme d'arc de cercle ont une couverture en voûte d'encorbellement.

Ces structures sont particulièrement présentes sur le territoire (ex. plateau de Chauzon, Lagorce...) où d'importants linéaires remarquables ont parfois été conservés. A d'autres endroits, les murs apparaissent partiellement ou entièrement détruits, ou effacés par l'enfrichement ou la forêt.



Murets de pierres et capelle à Orgnac l'Aven, vestiges des activités pastorales (PLU)

LOCALISATION DES «GRANDS» CLAPAS



Réseau de murs de pierres aux Gras à Chauzon, vestiges des activités pastorales (PLU)



Haut mur (terrasses) à Lagorce



Muret, empierrements, en limite de voie à St-Remèze



Muret préservé au sein d'une zone urbanisée à St-Remèze



Murs au sein des espaces agricoles à St-Alban Auriolles

Les impluviums, ingénieux système de récupération de l'eau

Une grande surface de rocher légèrement en pente était choisie pour recueillir l'eau de pluie, formant un impluvium, que l'on conduisait vers une citerne souterraine. Souvent cette surface servait également d'aire de battage.

→ Le caractère du végétal dans les espaces bâtis

Dans les villages, hameaux et noyaux bâtis originels, le modèle ancestral de l'agriculture de subsistance associant agriculture, pastoralisme et culture vivrière est encore lisible dans les paysages. Il révèle un schéma paysager patrimonial concentrique : au plus près du noyau bâti, la couronne de vergers et potagers, elle-même encerclée par les champs agricoles, puis les espaces de pâturage. Des jardins potagers ou d'agrément s'associent aux vergers pour dessiner les ceintures vivrières et franges villageoises. Ils transmettent des images et ambiances rurales qualitatives.

Les centres anciens sont à dominante minérale (bâti et rue), la végétation vient s'immiscer dans les interstices, sur les façades comme et en pieds de mur (herbe, vivaces, grimpantes) formant une constante caractéristique. Ponctuellement, des arbres isolés viennent animer et ombrager les centres anciens. Les cours végétalisées ou jardins sont parfois perceptibles depuis l'espace public.



Labastide de Virac (CCGA)



Lagorce (CCGA)



Végétation d'interstice en accompagnement des bâtiments, pieds de murs végétalisés et grimpantes - Chauzon (PLU)



Arbres isolés (tilleuls, mûriers) à Chauzon (PLU)



Vergers participant à la ceinture vivrière de Chauzon (PLU)



Jardin public à St-Maurice-d'Ardèche (PLU)



Pied de mur végétalisé et jardin perceptible depuis l'espace public à Vogüé



Végétalisation de l'espace public à Vogüé

Les **espaces pavillonnaires** accueillent une composante végétale importante, mais souvent fragmentée et cachée depuis l'espace public du fait des clôtures (haies monospécifiques taillées, murs, treillis soudés et plaques opaques, etc.). Les motifs paysagers de clôture spécifiques au territoire (murets, transparence, absence de clôture...) sont peu repris, renouvelés ou réinterprétés à travers les aménagements plus récents.



Haies monospécifiques, extensions pavillonnaires dans la plaine agricole à Lagorce (PLU)



Clôtures opaques peu respectueuses des spécificités locales



Clôtures respectueuses des spécificités locales : murets préservés, haies diversifiées en accompagnement ou transparence sur le jardin

→ Dynamiques paysagères et enjeux

Dynamiques paysagères

« La progression de la forêt sur les espaces agricoles, notamment aux abords des bourgs et villages, est devenue problématique. [...]. Face à ce phénomène, un équilibre doit être trouvé entre les espaces dédiés à la forêt et ceux consacrés à l'agriculture. » (Source SCOT)

- Urbanisation, mitage et fragmentation des espaces agricoles

Les espaces agricoles « plans », ou les plus accessibles, sont soumis à une forte pression foncière et deviennent de moins en moins lisibles aux abords des bourgs et villages, sous l'effet de l'extension de l'urbanisation, des zones d'activités et zones touristiques (perte de vues remarquables, perte de lisibilité d'ensemble, altération des continuités ouvertes). Sur certaines pentes, les continuités agricoles ouvertes sont aussi mises à mal par le développement urbain qui recherche des vues dominantes et bien exposées. Parfois les espaces agricoles sont aussi altérés par l'implantation de bâtiments de production agricoles qui peuvent avoir un impact visuel.

- Déprise agricole sur les pentes et fermeture des paysages

La tendance au recul des terres agricoles, la fermeture progressive des pentes, liée à la déprise agricole de secteurs contraints, s'ajoute à la fermeture produite par le développement urbain et génère des paysages plus boisés et plus uniformes. Cette avancée de la forêt gomme les transitions et nuances de la topographie, efface le patrimoine lithique (murets, terrasses...), supprime de nombreuses vues remarquables, et altère la lisibilité de certains villages.

- Perte de structures et motifs paysagers

Au sein des espaces agricoles, les structures arborées qui punctuaient ou soulignaient autrefois les parcelles et chemins (alignements d'arbres et arbres isolés, en limites parcellaires, le long des chemins ou en transition entre bâti et cultures ; mûriers, amandiers, haies champêtres...), parfois avec une forte densité, se réduisent peu à peu (agrandissement de la taille des parcelles, optimisation pour la production, non renouvellement des sujets déperissants...), et deviennent très relictuelles sur certains secteurs.

Enjeux paysagers

> Le maintien de la diversité écologique des espaces naturels (plateaux, versants, rivières...), constitutive de l'écrin paysager du territoire.

> La préservation des espaces agricoles, et des continuités éco-paysagères qu'ils dessinent, qui contribuent à l'ouverture et à la qualité des paysages.

> Le maintien et l'entretien des structures arborées qui structurent, soulignent et ponctuent les espaces agricoles : vergers, arbres isolés, en bouquet, en alignement, haies, cordons rivulaires des rivières et ruisseaux.

> La préservation des ceintures vivrières existantes, la composition de nouveaux liens entre espaces bâtis et agricoles ou naturels, en appui sur les spécificités de la trame végétale des lieux

> La préservation et la valorisation du patrimoine végétal dans les espaces urbains, et le maintien d'espaces de respiration.

> La maîtrise de la fermeture du paysage

> La reconquête ou la mise en valeur de certains secteurs de terrasses

> L'amélioration de l'intégration des bâtiments agricoles

2.4. Des villages aux caractères méditerranéens marqués

→ Note historique

Préhistoire

Le territoire constitue l'un des berceaux de l'implantation humaine en Europe il y a 350 000 ans. Les traces d'un campement de chasseurs figurant parmi les 10 plus anciens sites préhistoriques d'Europe y ont été découvertes (Orgnac l'Aven). L'occupation humaine s'y est échelonnée depuis 350 000 ans B.P. et jusqu'à 100 000 ans B.P. Cet abri, dénommé Orgnac III, a été mis au jour au cœur d'une cavité effondrée qui fut d'abord un repaire d'animaux carnivores. Sur ce site, l'importante succession de sédiment qui a été relevée sur une hauteur de sept mètres, a révélé dix niveaux archéologiques. La présence de Prénéandertaliens est attestée dans ce gisement notamment par la découverte de sept dents. Ils avaient établi un campement sous la voûte de l'abri, savaient faire du feu et étaient chasseurs d'auroch, bison, cheval, rhinocéros ... et autres herbivores présents à l'époque dans la région. La taille des bifaces dans le silex, la quartzite ou le basalte montre une recherche de la symétrie et un soin dans le façonnage qui annoncent un sens esthétique chez ces premiers habitants de la région des gorges. L'homme de Neandertal leur succédera sur ce lieu. Une légère dépression jonchée d'éclats de silex remonte à cette période et détermine un atelier de taille de pierre vieux de quelques 290 000 ans. À Neandertal succède l'homme de Cro-Magnon, il y a environ 35 000 ans qui s'installe dans les abris-sous-roche ou sous les porches des grottes des gorges de l'Ardèche.

Des traces d'établissements humains sont attestées sur l'ensemble du territoire :

- au Paléolithique moyen (environ de - 300000 à - 40000), qui voit le développement, l'apogée et l'extinction de l'Homme de Néandertal en Europe : habitats de plein air, ateliers de taille de silex...
- au Paléolithique supérieur (environ de - 40000 à - 9500), caractérisé par le développement de certaines techniques, tandis que se manifeste au même moment une explosion de l'art préhistorique : La grotte Chauvet témoigne des occupations humaines via les figurations pariétales qui ont été datées autour de 31 000 ans B.P. (avant le présent).
- permanence de l'occupation sur l'ensemble du territoire aux époques du Néolithique, notamment du Néolithique final (3 500 à 2 500 avant JC) et de l'Age du Bronze : traces d'occupation humaine dans des grottes (ex. Lagorce : statue menhir dans la Grotte du « Serre des Fourches », grotte de « La Combe Obscure » ; Ruoms : poteries trouvées dans la grotte de Beaume-Granas). A la période chalcolithique vers 2300 avant J.C, les communautés paysannes ont commencé à pratiquer l'élevage de chèvres et de moutons, à cultiver les terres et à construire des abris solides. Plusieurs dolmens, campements et structures funéraires constituent des témoins de cette période (ex. Sampzon : lieu-dit la Planèze).

Antiquité

Les deux derniers millénaires avant notre ère vont être marqués par la présence de tribus gauloises Helviennes.

En 121 avant J.C., les Romains conquièrent les terres Helviennes. La Pax Romana (Paix Romaine) amène les vétérans de l'armée de Jules César à s'installer et à fonder de premières villas romaines. Des traces subsistent sur certains secteurs (Chauzon : le Vignal, Trevières ; Lagorce : fragments de céramiques gallo-romaines ; Ruoms : grandes jarres et nécropole antique...). Les romains développent de grandes infrastructures de transport.

Moyen-âge

Du IV^{ème} au X^{ème} siècle, au gré des invasions barbares et de la montée du Christianisme, des limites de paroisse se fixent. L'élevage et la culture de la vigne constituent les piliers principaux de l'économie locale. Les villages se développent souvent autour de leur château (Lagorce, Lanas) ou d'un prieuré (Ruoms).

Temps modernes

Les villages vont progressivement s'étoffer du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Les guerres de religion qui sévissent dans le royaume de France affectent durement certains villages (ex. Lagorce, place forte protestante : en 1629, Louis XIII et Richelieu décident de faire raser le château médiéval afin de soumettre le village à l'autorité monarchique. Le temple, un temps épargné, subira le même sort).

Epoque contemporaine

A la veille de la Révolution française, le territoire va s'inscrire dans le développement global de la sériciculture que connaît toute l'Ardèche. Des plantations de muriers blancs et l'édification de magnaneries se développent sur le territoire. En l'espace d'un demi-siècle, entre 1793 et 1846, les villages vont connaître une « explosion démographique » sans précédent. Cette prospérité rejaille sur tout le territoire. De nombreux hameaux et mas isolés croissent et forment un maillage dense au milieu des terres agricoles. Ces mas isolés se développent souvent sur d'anciennes implantations gallo-romaines ou médiévales. L'édification des différentes constructions durant la première partie du XIX^{ème} siècle va configurer la physionomie des centres-villages actuels. La seconde partie du XIX^{ème} siècle va correspondre à la réalisation de grands équipements (ligne de chemin de fer en 1876; réalisation de ponts, ex. Chauzon...).

Les épizooties du milieu du XIX^{ème} siècle touchant les élevages de vers à soie seront fatales pour l'économie agricole. Le territoire va perdre massivement des habitants entre 1850 et 1880. La crise du phylloxera de la fin du XIX^{ème} siècle ainsi que la propagation de maladies (choléra...) vont perpétuer le déclin démographique, accentué par les deux guerres mondiales qui mobilisent les populations rurales.

Jusqu'au milieu des années 60, l'exode rural se poursuit ; la population préférant se rendre en ville pour trouver du travail. Cette période voit décliner la pratique du pastoralisme, qui aura des répercussions sur le paysage agricole (embroussaillage, emboisement des espaces agricoles, des coteaux et des rives de l'Ardèche).

Comme pour toute l'Ardèche, les années 60-70 vont constituer un tournant pour le devenir du territoire. Le baby-boom, le « retour à la terre » de nombreux citadins et le développement du tourisme vont donner un nouveau souffle tant en terme résidentiel que dans l'activité économique. Une partie de cette croissance est absorbée par la restauration du patrimoine ancien tombé à l'abandon pendant la longue période d'exode rural. Aujourd'hui encore, de nombreuses restaurations et réhabilitations sont en cours. En revanche, le développement induit aussi des changements profonds dans le paysage :

- développement de sites d'hébergements touristiques, de résidences secondaires et de campings à proximité des rivières
- une urbanisation périphérique, étalée et éclatée, sous forme pavillonnaire, en rupture avec les formes bâties des centres anciens.

PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO

Carte d'Etat major (1820-1866)



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN

Éléments de repère :

 Périmètre du PLUi

→ Les implantations bâties comme marqueurs de paysages

Des implantations diverses qui tirent parti des spécificités de chaque site

Les implantations originelles du bâti ont pris en compte la topographie des lieux, la présence d'eau, les pratiques agro-sylvo-pastorales et les axes de communication. Sur une même commune les groupements peuvent adopter des **implantations variées qui reflètent la diversité topographique** des lieux : à proximité des cours d'eau, en plaine ou sur terrasse alluviale, en pied de versant, sur plateau ou rebord, en promontoire ou en crête, accroché aux falaises...

- Villages de vallée : Chauzon, Grospierres, Lanas, Pradons, Ruoms (à la confluence de la Baume et du Chassezac avec la rivière Ardèche), St Maurice d'Ardèche, Vallon Pont d'Arc
- Villages accrochés aux falaises d'un cours d'eau : Vogüe, Balazuc, Labeaume,
- Villages de plateau ou en promontoire : Bessas, Labastide de Virac, Lagorce (implanté sur un ranc, rocher escarpé), Orgnac l'Aven et St-Remèze Sampzon.



Carte postale ancienne

Labeaume s'est développé contre la falaise, sur une terrasse alluviale. Sa morphologie bien particulière a été déterminée par son passé artisanal lié au ver à soie et par situation à flanc de falaise en exposition sud-est, protégé par une boucle de la Beauce. Les constructions sont denses, mitoyennes, étagées suivant la pente. Rues principales suivant les courbes de niveau et les ruelles transversales dans le sens de la pente servent à l'écoulement des eaux pluviales. (Source PLU)



Carte postale ancienne

Lagorce s'est développé en suivant les lignes du relief le long d'un axe de communication important qui relie Vallon-Pont-d'Arc, au sud, à Vogüe et Aubenas, au nord. Le village adopte une morphologie singulière, régulièrement étagé dans la pente de façon semi-concentrique. Les maisons et les ruelles soulignent les courbes de niveaux et s'inscrivent avec harmonie dans un relief assez abrupt. Le village occupe la moitié supérieure du ranc afin d'échapper aux inondations et au talweg humide. La moitié inférieure du ranc accueille un ordonnancement régulier de lignes de terrasses qui épousent et soulignent le relief jusqu'au pied de ce dernier. (Source PLU)



Carte postale ancienne

Ruoms s'est installé sur un site choisi pour sa position stratégique permettant de contrôler les échanges qui transitaient par la plaine ou par le défilé de l'Ardèche. Cette position, sur un site élargi, a permis la création d'un carré fortifié. Au Xème siècle, les moines de Cluny construisirent un prieuré qui comporte la chapelle que l'on peut encore voir de nos jours, dite Notre Dame des Pommiers. (Source PLU)



Carte postale ancienne
Balazuc accroché aux falaises sur l'Ardèche



Carte postale ancienne
Lanas au bord de l'Ardèche



Lagorce (CCGA)



Balazuc (CCGA)



Vogüé



Balazuc

Des villages de caractère aux formes regroupées

Quelles que soient les implantations et situations topographiques, les villages et hameaux présentent des **formes regroupées aux caractéristiques communes** :

- Un noyau de constructions anciennes, présentant une homogénéité architecturale.
- Une implantation groupée et dense adaptée à la topographie et organisée le long de rues
- Un entourage de vergers et potagers, complantés de mûriers, de vigne ou d'oliviers, en entrée de hameaux ou villages.

Il en résulte des **ensembles bien groupés et homogènes**, des formes urbaines remarquables, dont les toits peuvent s'échelonner dans le sens de la pente et des **silhouettes qualitatives et lisibles** dans le paysage : ex. Labeaume, Ruoms, Vogüé, Balazuc...

Cette trame est complétée par des fermes isolées ou mas.

→ Des valeurs patrimoniales remarquables

De nombreux vestiges archéologiques

- des dolmens principalement du chaldolithique,
- des vestiges de campement (céramiques) de diverses périodes (néolithiques, âge de bronze et du fer, époque gallo-romaine, période médiévale),
- des structures funéraires (haut moyen-âge...),
- des constructions (villa gallo-romaine, lieu de culte du XIII^{ème} siècle...).



St-Alban Auriolles (CCGA)

Des centres-villages et des architectures vernaculaires remarquables

Les constructions traditionnelles reçoivent ici des influences méditerranéennes, par leur volumétrie et les matériaux de construction. Les constructions sont majoritairement constituées de calcaire blanc, jaune ou gris clair, extraites des carrières séculaires locales (ex. Chauzon, Ruoms). Ces roches ont toujours constitué la matière première de construction (blocs bien taillés tant pour le chaînage que pour les encadrements des ouvertures) et participent notamment à l'intégration des bâtiments dans leur environnement. Dans certains villages, le galet est également employé pour les constructions de services ordinaires.

L'architecture et l'organisation urbaine historique du territoire sont étroitement liées aux conditions climatiques de type méridional (forte chaleur, ensoleillement...) dans un pays de vigne, où l'ombre et la fraîcheur sont recherchées.

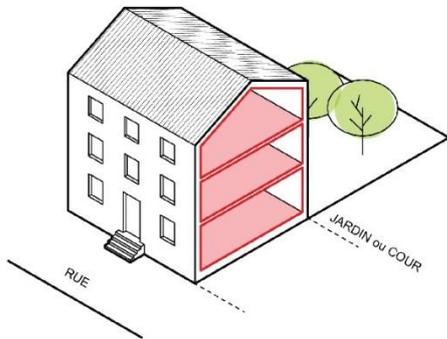
Généralement, les bâtis se développent sur trois étages dont la base est constituée d'une voûte débordante formant un abri ouvert, sous laquelle se trouve une étable et une cave.

- L'étable et la cave prennent place sous la «crotte» (voûte bien appareillée). Certaines voûtes restent ouvertes et servent ainsi de circulation de voisinage. Parfois des citernes pour la récupération de l'eau de pluie se trouvent sous l'habitation et peuvent être associées aux caves.
- Au-dessus de la crotte, trône au premier étage une terrasse à laquelle on accède par un escalier extérieur en pierre. La terrasse est généralement couverte (le couradou), souvent simple prolongement de la toiture, soutenue par des arcades et portée par des piliers de pierres carrées ou cylindriques. Cette terrasse possède des fonctions multiples : repos, accueil, ombre et séchage. La terrasse permet d'accéder à la cuisine voire à la magnanerie, pièce réservée à l'élevage du ver à soie.
- Au-dessus de l'habitation, le grenier coiffe le logis et la terrasse. Il orne la façade de ses petites ouvertures rondes ou rectangulaires. Le toit à faible pente (généralement moins de 20°), généralement à deux pans, est recouvert de tuiles canal, terminé en façade par une génoise à 2 ou 3 bandeaux. Dans certains endroits, le toit est à quatre pentes coiffé par un pigeonnier central.

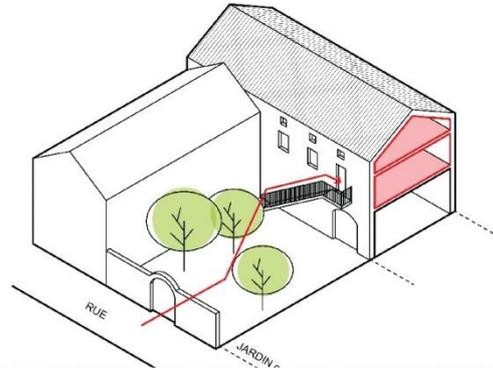
D'autres bâtiments peuvent s'annexer au volume principal : le four à pain, la grange, la magnanerie, le pigeonnier ou la clède (séchoir à châtaignes). Cela confère un aspect de mas groupé. Même avec de multiples annexes, l'architecture se caractérise par la simplicité de ces volumes. Les bâtis annexes sont organisés autour d'une cour centrale fermée par un portail. La cour constitue un véritable élément architectural en lui-même.

Le bâti des hameaux, issu du monde agricole, s'articule suivant les voies de communication créant une morphologie différente et plus aérée. Chaque groupe de construction laisse entre eux des espaces de rochers, de pâtures ou d'espaces cultivés.

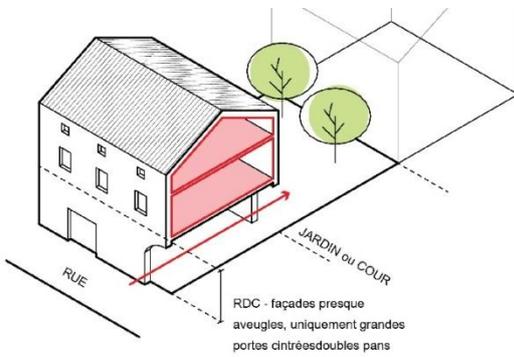
Les mas isolés, anciennes grandes exploitations, sont généralement constitués de bâtiments de taille importante, rectangulaires, sur 3 niveaux, couverts d'un toit en croupe avec des dépendances organisées en L ou en U datant de la 2e moitié du 19e



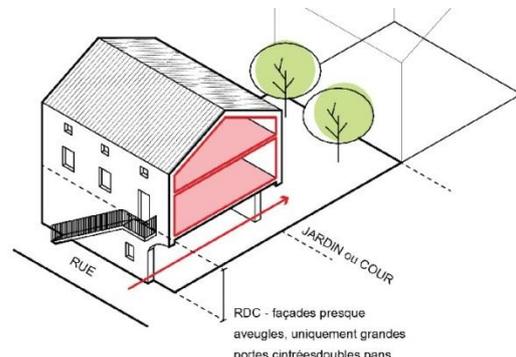
Bâti sur rue



Bâti sur cour

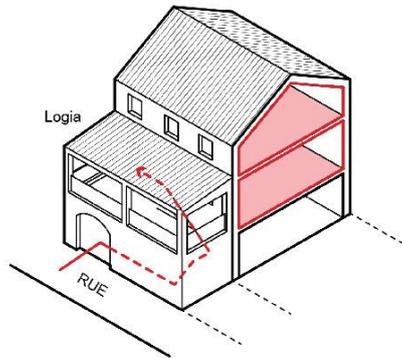
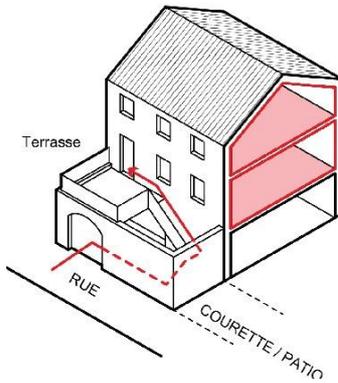


RDC - façades presque aveugles, uniquement grandes portes cintrées doubles pans



RDC - façades presque aveugles, uniquement grandes portes cintrées doubles pans

Bâtiment avec escalier extérieur et porche



Bâti avec couradou



Source : PLU Chauzon

Des espaces publics à dominante minérale

Les espaces publics dessinés par les implantations bâties, montrent aussi un caractère très minéral et dévoilent de grandes qualités d'espaces et de traitements : des ruelles tortueuses, des escaliers empierrés, des calades... Les espaces publics contribuent à la qualité des cœurs de villages et leur confèrent un caractère pittoresque facteur d'attractivité touristique.

Cet espace public minéral laisse apparaître ici et là un végétal d'interstice, en pied de bâtiment. Les plantations dans les cours sont parfois visibles de l'espace public. Des ensembles de feuilles de vigne ou de lierre grimpant tapissent quelques murs. Dans cet espace urbanisé en piémont, quelques «fenêtres» s'ouvrent vers le grand paysage. Les cultures de proximité (vignes, vergers) offrent également des espaces de respiration périphériques.



Bessas (CCGA)



Rochecolombe (CCGA)



Chauzon (PLU)



Salavas (PLU)



Lagorce



St-Remèze

→ Dynamiques paysagères et enjeux

« En Ardèche, l'harmonie qui se dégage des ensembles bâtis, souvent construits en pierre, est remarquable. Les hameaux isolés, les villages et les villes participent largement au façonnage du territoire et des paysages ardéchois, et contribuent fortement à l'attractivité touristique du département. Longtemps préservé des influences modernes et après une longue phase d'exode rural, le territoire ardéchois est aujourd'hui l'objet d'une reconquête bien engagée, la pression touristique se faisant au niveau européen. Mais la qualité des ensembles bâtis est aujourd'hui compromise par le développement désordonné des nouvelles constructions. Certes, les usages, les formes et les matériaux ont évolué et continueront d'évoluer. Mais pourquoi être en rupture totale avec l'héritage ardéchois ? Il est possible de trouver des solutions qui allient tradition et modernité. Les extensions urbaines contemporaines, qu'il s'agisse des lotissements, des zones d'activités ou des zones commerciales, doivent être pensées pour s'intégrer à leur environnement, avec un objectif de qualité. Une des clefs de la réussite pour maîtriser le développement urbain est de retrouver le sens de la géographie et d'élaborer des documents d'urbanisme cohérents comme le PLU [...]. Le PLU permet d'avoir des objectifs clairs pour le développement des villages et des hameaux, de préserver l'équilibre fragile entre le bâti et son environnement, gage de la qualité du cadre de vie à l'échelle du territoire. Il est le canevas qui permet d'initier ensuite des projets de composition globale et de produire des constructions adaptées et bien intégrées. Il s'agit donc d'orienter et d'organiser les dynamiques d'urbanisation pour produire les paysages bâtis de demain, des paysages de qualité qui permettront de pérenniser l'attractivité et la renommée de l'Ardèche sur le long terme. » (Source : Ardèche, quels paysages pour demain ?)

Dynamiques paysagères

- Un **développement urbain important** en expansion, lié à une attractivité résidentielle et touristique.
- Des extensions urbaines sous la forme **d'urbanisation pavillonnaire** autour des bourgs et des principaux hameaux, particulièrement le long de la RD579, dans les fonds de vallées plats (vallée de l'Ardèche et vallée du Chassezac en particulier) et sur les coteaux offrant des points de vue (Sampzon, Balazuc par exemple), ou de façon diffuse au sein des espaces naturels et agricoles, et le long des routes.
- Une **standardisation** de la majorité des nouveaux quartiers et constructions développés, peu adaptés à leur contexte architectural, urbain et paysager (Baisse de la qualité architecturale). Les formes architecturales sont sans rapport avec les sites d'implantation et nuisent à leurs qualités et à leurs perceptions. Ces maisons, peu adaptées au contexte local, imposent aux pentes des terrassements brutaux qui impactent les paysages.

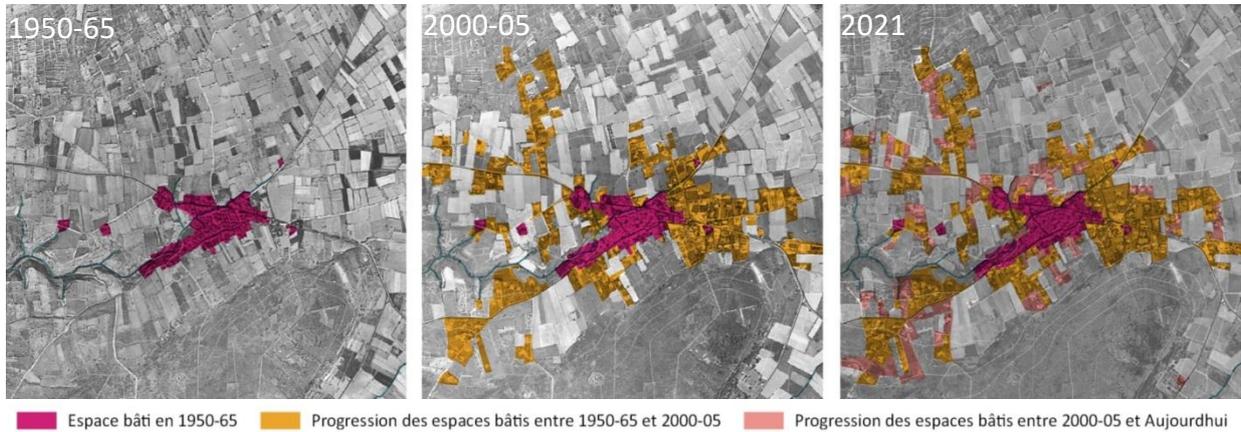
Développements des dernières décennies

L'urbanisation de ces trois dernières décennies s'est effectuée par nappes, généralement dictée par les opportunités foncières et les déprises agricoles. Ces extensions se sont développées dans tous les sens à proximité des groupements existants et le long des voies de communication, souvent sans connexion avec le centre ancien du village ou les hameaux. Les urbanisations linéaires en entrée de village et le mitage des paysages tendent à effacer les spécificités de chaque commune au profit d'une standardisation végétale et architecturale.

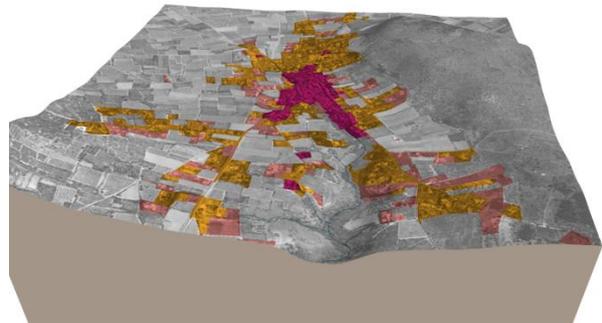
Quelle que soit l'importance de leur avancée, les formes urbaines pavillonnaires (à partir des années 70) se posent en rupture des formes traditionnelles. Elles sont la traduction au sol d'un changement complet des modes de vie et des mentalités (déplacements en voiture, individualisme, recherche de l'agrément : tranquillité, soleil, vue sur le lac ou les montagnes). Le développement récent montre :

- une multiplication des voiries,
- des constructions sur de grands terrains,
- une implantation en retrait de la rue et des voisins (d'où une densité plus faible),
- une architecture différente du bâti traditionnel par ses volumes plus petits, son aspect...
- l'apparition de clôtures disparates et très visibles qui prennent une grande place dans le paysage
- des jardins d'agrément (végétation exogène).

- Saint Remèze

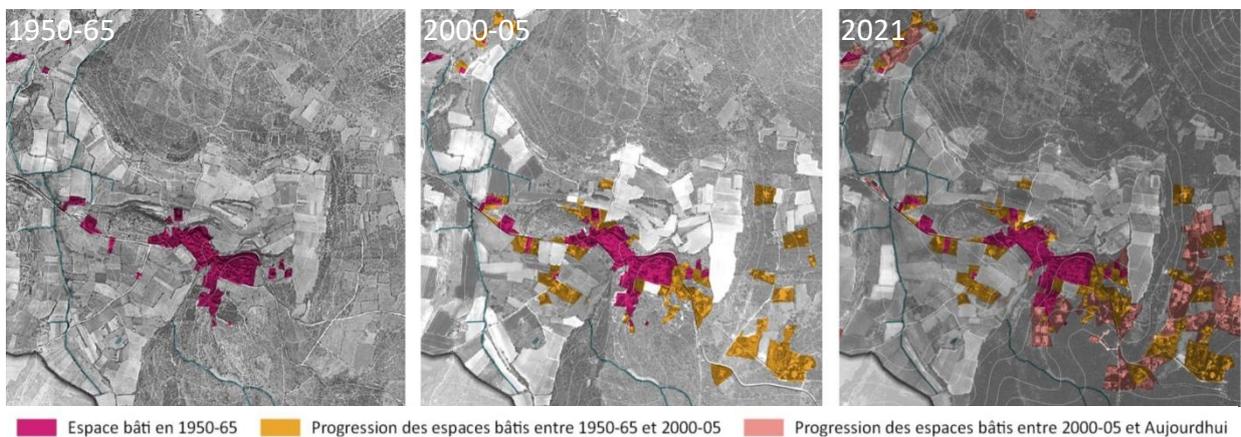


Carte postale ancienne de la 1^e moitié du XX^e s. Cohérence et lisibilité de la silhouette villageoise mise en scène par les champs et vergers qui la cernent



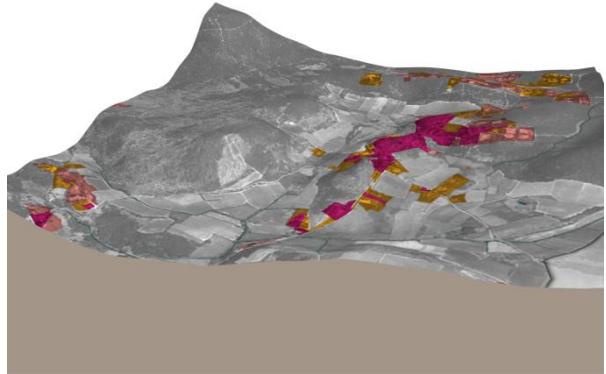
Développement tout azimuth du village selon les différents axes de communication, parfois de façon totalement déconnectée du village, vers les pentes boisées de la colline, sur le rebord du ruisseau des Fonts, ou vers la plaine agricole. Etalement urbain en rupture avec la forme regroupée du village.

- La Bastide de Virac



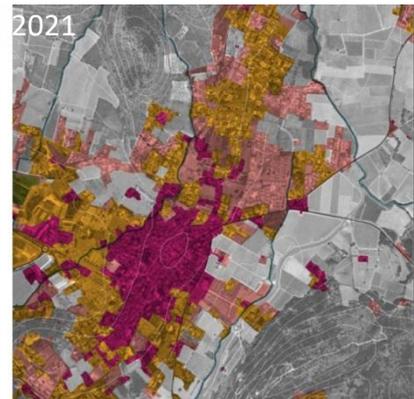
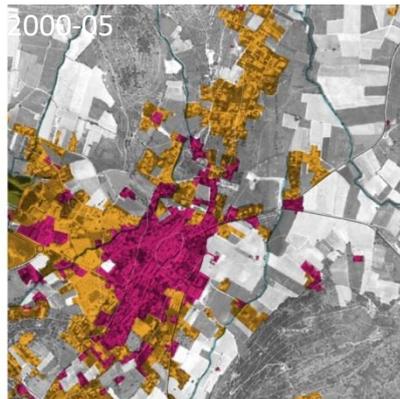
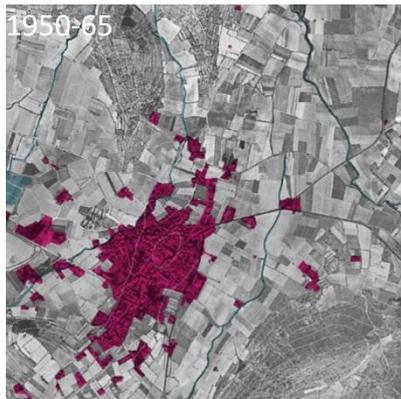


Carte postale ancienne de la 1^{er} moitié du XX^e s. –
Forme groupée des constructions implantées sur la
croupe d'une colline et étagées dans la pente.



Léger développement de l'urbanisation en
confortement du bourg, puis développement sur les
pentes alentours sans connexion directe au village.
Tendance plus récente à lier les différents secteurs
bâti entre eux.

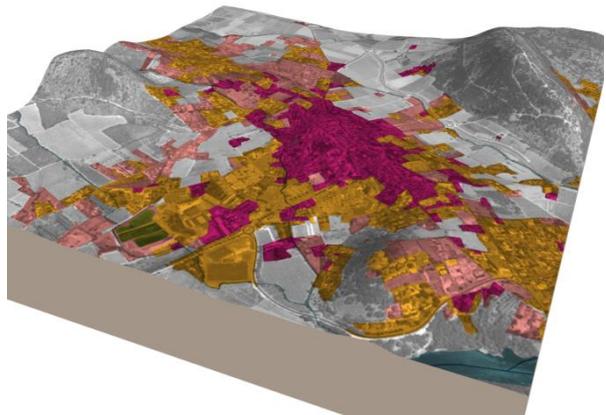
- Vallon Pont d'Arc



■ Espace bâti en 1950-65 ■ Progression des espaces bâtis entre 1950-65 et 2000-05 ■ Progression des espaces bâtis entre 2000-05 et Aujourd'hui

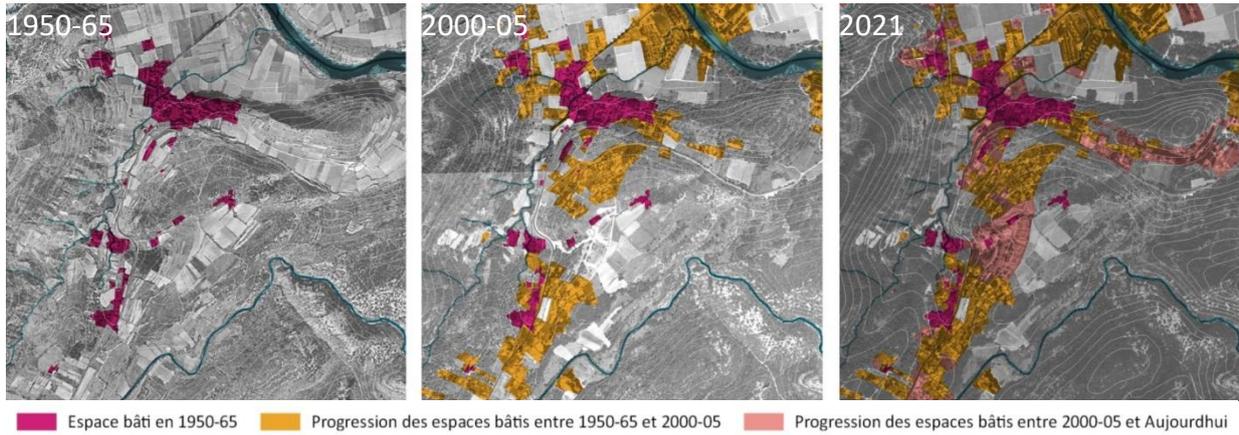


Carte postale ancienne de la 1^{er} moitié du XX^e s.
Bourg implanté en plaine, en léger surplomb, cerné de
grand espaces agricoles ouverts jusqu'aux premières
pentes des reliefs

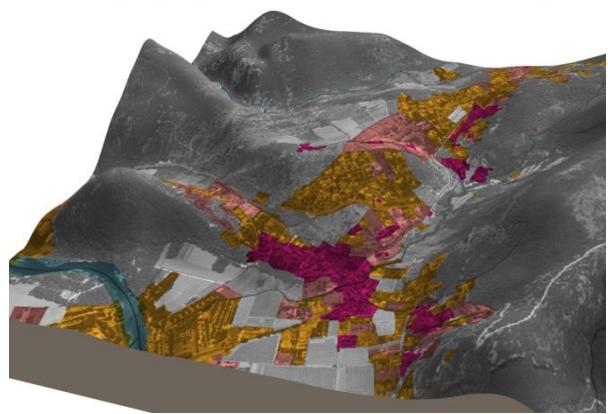


Très forte progression de l'urbanisation sur les espaces
agricoles de la vallée, jusqu'aux premiers reliefs et
absorbant les différentes structures paysagères
topographiques ou liées aux ruisseaux.

- Salavas

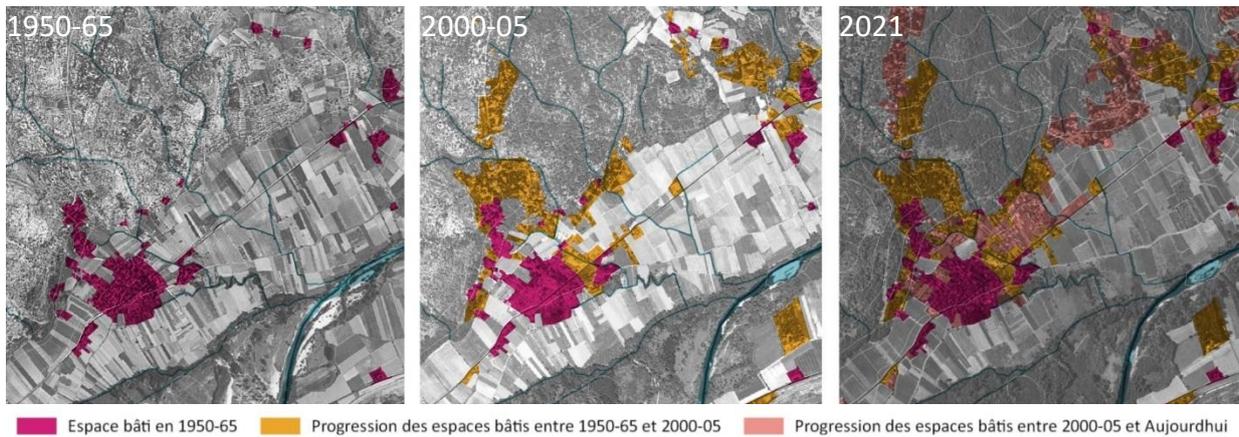


*Carte postale ancienne de la 1^{ère} moitié du XX^e s
Implantation du bourg en piémont, selon une forme regroupée et étirée qui suit et souligne le relief.
Présence de terrasses sur les versants qui bordent le village et participent ainsi à sa mise en scène.*



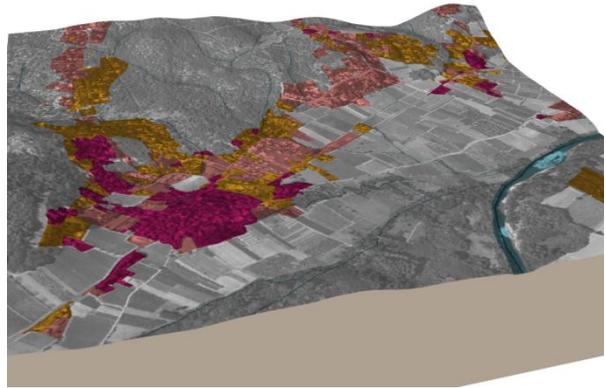
*Fort développement en extension le long du versant, sur les pentes, vers la plaine et le long de la rivière...
Un étalement urbain qui est venu lier les deux groupements bâtis anciens, par des formes urbaines en opposition avec les formes anciennes.*

- St-Alban Auriolles



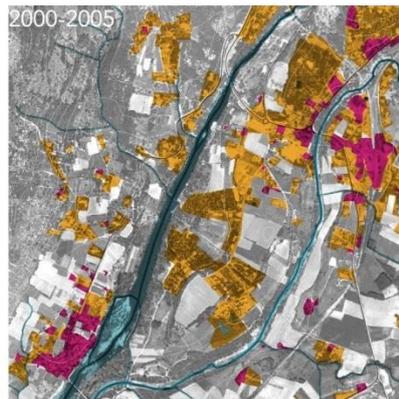
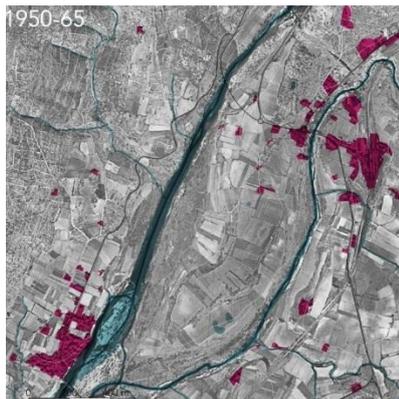


Carte postale ancienne de la 1^{ère} moitié du XX^e s. - Implantation du village dans la plaine et en piémont, le long de l'axe principal, au cœur des espaces agricoles ouverts qui le cernent.



Développement dans un premier temps plutôt sur les pentes du plateau des Gras au Nord, préservant une couronne agricole autour du village et une transition entre le village et le versant. Dans un second temps, l'urbanisation s'est développée dans la plaine agricole supprimant la couronne agricole du village et sur les pentes en confortement des développements précédents.

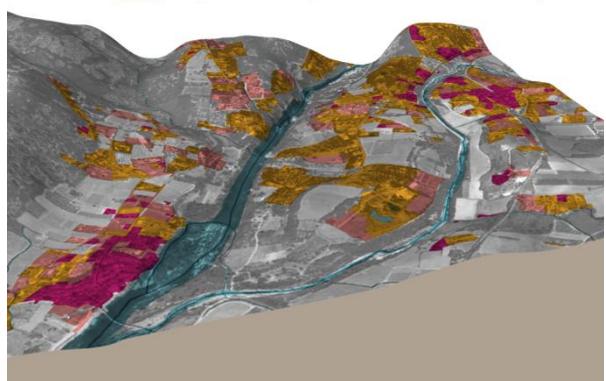
- Lanas – Vogüé gare



■ Espace bâti en 1950-65 ■ Progression des espaces bâtis entre 1950-65 et 2000-05 ■ Progression des espaces bâtis entre 2000-05 et Aujourd'hui



Carte postale ancienne de la 1^{ère} moitié du XX^e s. - Implantations des groupements en lien avec l'Ardèche (Lanas) ou la présence de la gare (Vogüé) à proximité de l'Auzon.



Développement urbain important (étalement et mitage) de part et d'autre de l'Ardèche, dans les plaines, à proximité de l'Ardèche et de l'Auzon, qui perturbe la lecture du paysage et de ses composantes naturelles.

Perceptions d'urbanisations récentes dans le paysage



Extensions urbaines à Chauzon (PLU)



(C) Photographie Mr Regourd

Ruoms (PLU)



(C) Photographie Mr Regourd

Ruoms (PLU)



Salavas, zone résidentielle de la Costette sur le versant (PLU)



St-Maurice d'Ardèche



Coteau de St-Alban Auriolles



St Remèze, limite franche entre espace bâti et espace agricole



Extension dans la plaine de Vallon Pont d'Arc



Des modèles architecturaux peu liés aux architectures locales (gabarits, implantations, couleurs, abords...)

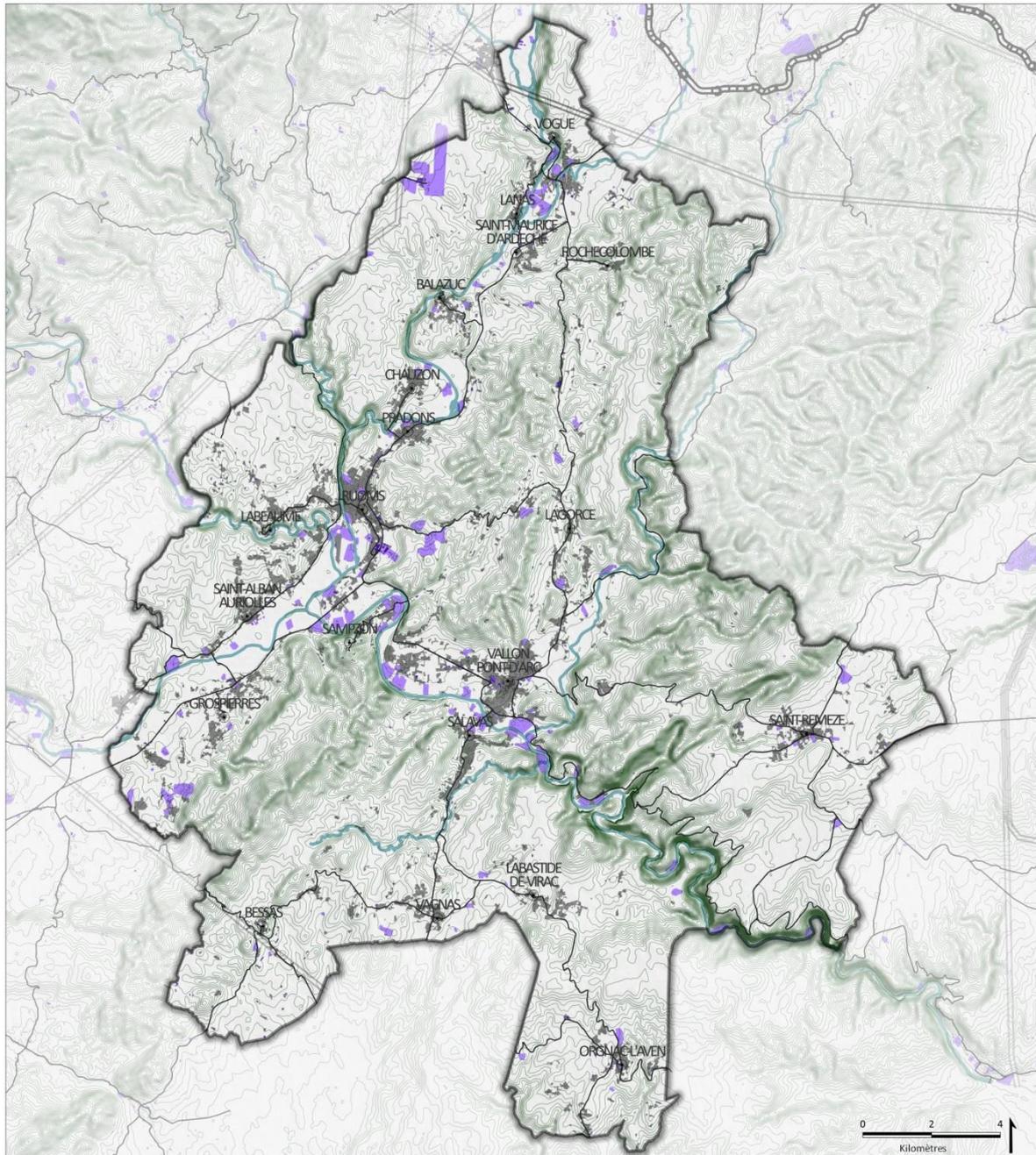
PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

Espace bâti et infrastructures

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA

Éléments de repère :

□ Périmètre du PLUi

○ Chef-lieu

— Courbe de niveau (pas de 10m)

— Cours d'eau

— Route principale

■ Bâti

■ Surface activités

— Ligne électrique

L'ensemble produit des incidences sur la qualité des paysages :

- Des atteintes à la composition et aux équilibres du paysage
- Une forte consommation de l'espace, une fragmentation et un mitage des espaces agricoles à fort potentiel agronomique
- Une perte du rapport au socle naturel et au contexte paysager
- Une dégradation des vues et de la lisibilité du territoire, la perte de la lisibilité et de la cohérence des bourgs de caractère
- Une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers
- Une dégradation des entrées d'agglomérations (ex : Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc)



Pradons (PLU)



Ruoms

Enjeux paysager

- > La maîtrise du développement de l'urbanisation
- > Le respect des implantations originelles du bâti, le développement de formes urbaines adaptées à leur contexte d'insertion
- > Le maintien de la lisibilité et de la qualité des silhouettes bâties
- > La préservation et la valorisation du patrimoine bâti
- > La qualité des extensions urbaines et les zones d'activités (qui dénaturent les paysages, les ensembles bâtis et compromettent le développement touristique) : formes urbaines, implantation, architecture, présence de végétal...
- > L'intégration de l'habitat dans la pente, tradition ardéchoise oubliée

3. Des sites et vues remarquables

3.1. Le patrimoine et les sites protégés

→ Le patrimoine archéologique

Zone	Intérêt scientifique	Commune
Zone unique Plaine de Chauzon	Nombreux sites de toutes époques	Chauzon
Zone 2 Grospierres, zone du plateau médian	Dolmens, village médiéval	Grospierres
Zone 3 Le Chastelas	Eglise, castrum du Moyen Age, indices d'occupation préhistorique	Grospierres
Zone 1 Ranc d'Avène	Très importante nécropole dolménique	Grospierres
Zone 2 Saint-Martin	Fortification non datée, chapelle médiévale Saint-Martin	Labeaume
Zone 4 Confluence Beaume-Ardèche	De nombreux aménagements sont susceptibles d'être scellés sur cette zone, qui concernent l'aménagement du paysage, la pêche ou l'utilisation de la rivière	Labeaume
Zone 3 Ranc de Figère	Vaste nécropole dolménique	Labeaume
Zone 1 Champrenard-Chapias	Nécropole dolménique, indices de site antique	Labeaume
Zone unique	Agglomération ou grosse villa antique	Ruoms
Zone 1 Chastelbourg	Occupation protohistorique et antique	Saint-Alban-Auriolles
Zone 2 Grottes de Peyroche	Grottes occupées depuis la Préhistoire	Saint-Alban-Auriolles
Zone 3 Secteur carrière du Pont	Habitat néolithique de plein air	Saint-Alban-Auriolles
Zone 4 Secteur du Château	Château, village du Moyen Age	Saint-Alban-Auriolles
Zone 3 Le Village	Village médiéval	Saint-Remèze
Zone 1 Aux Arrédons	Dolmen, occupation protohistorique	Saint-Remèze
Zone 2 Aux Patroux	Villa gallo-romaine, nécropole	Saint-Remèze
Zone 5 Saint-Pierre	Chapelle médiévale	Vallon-Pont-d'Arc
Zone 1 Les terrasses inférieures de l'Ardèche	Grottes, habitats de plein air, ateliers de débitage de l'époque paléolithique	Vallon-Pont-d'Arc
Zone 2 La Plaine des Mazes	Voie, villa, nécropole antiques, chapelle médiévale...	Vallon-Pont-d'Arc
Zone 3 Le Mas de Boulle	Habitat antique	Vallon-Pont-d'Arc
Zone 4 Le Vieux Vallon	Château et village du Moyen Age	Vallon-Pont-d'Arc

→ Le patrimoine bâti protégé

Une trentaine de sites et bâtiments sont inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques

- Richesse historique et patrimoniale du territoire, peuplé dès l'aube de la préhistoire : grottes, dolmens, borne romaine, châteaux, remparts, églises et chapelle...
- 2 Sites Patrimoniaux Remarquables de Rochecolombe (AVAP 04/02/2013) et Balazuc (ZPPAUP 29/03/2007).

Ce patrimoine remarquable ainsi que les nombreux patrimoines non protégés (villages médiévaux, fortifiés, ruelles étroites, imposantes bâtisses en pierres...) jalonnent, qualifient et identifient les paysages de la communauté de communes.

Nom	Catégorie	Protection	Date	Commune
Eglise Sainte-Madeleine	architecture religieuse	Inscrit	12/04/1927	Balazuc
Château	architecture militaire	Inscrit	31/05/1927	Balazuc
Château des Roure	architecture domestique	Partiellement Classé	20/03/1978	Labastide-de-Virac
Grotte dite de la Combe d'Oulen ou Oullins	site archéologique	Inscrit	25/08/1995	Labastide-de-Virac
Maison Unal	architecture domestique	Inscrit	22/04/2010	Labeaume
Eglise de Sauveplantade	architecture religieuse	Classé	19/08/1907	Rochecolombe
Remparts (anciens)	architecture militaire	Inscrit	12/04/1927	Ruoms
Eglise Saint-Pierre-aux-Liens	architecture religieuse	Classé	08/07/1907	Ruoms
Chapelle des Pommiers	architecture religieuse	Classé	07/05/1908	Ruoms
Maison du Baron	architecture domestique	Inscrit	12/04/1927	Ruoms
Château de Baumefort	architecture domestique	Partiellement inscrit	02/06/2009	Saint-Alban-Auriolles
Dolmen du Calvaire	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	31/12/1889	Saint-Alban-Auriolles
Grotte de Potiers de Gaud		Inscrit	15/05/2017	Saint-Remèze
Dolmens de la forêt de Malbosc	architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	27/12/1889	Saint-Remèze
Site médiéval	architecture religieuse	Inscrit	14/05/1981	Salavas
Borne milliaire romaine	génie civil	Inscrit	03/09/1974	Vagnas
Grotte ornée souterraine dite la Combe d' Arc	site archéologique	Classé	13/10/1995	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte d'Ebbou	site archéologique	Classé	19/06/1947	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte du Dérocs	site archéologique	Inscrit	15/05/2017	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte et abri du Colombier	site archéologique	Inscrit	25/08/1995	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte dite de La Vacheresse	site archéologique	Inscrit	25/08/1995	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte de Mezelet	site archéologique	Inscrit	25/08/1995	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte de Louoi	site archéologique	Inscrit	25/08/1995	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte de la Cabre	site archéologique	Inscrit	15/05/2017	Vallon-Pont-d'Arc
Ancien Château Façades et toitures		Inscrit	07/12/1970	Vallon-Pont-d'Arc
Ancien Château Le vestibule d'accès à la salle du conseil		Inscrit	06/06/1939	Vallon-Pont-d'Arc
Ancien Château Escalier et rampe fer forgé		Classé	20/03/1946	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte du Planchard	site archéologique	Inscrit	15/05/2017	Vallon-Pont-d'Arc
Grotte du Bouchon	site archéologique	Inscrit	15/05/2017	Vallon-Pont-d'Arc
Bergerie de Charmasson	site archéologique	Inscrit	15/05/2017	Vallon-Pont-d'Arc
Château	architecture domestique	Partiellement inscrit	12/09/1969	Vogüé

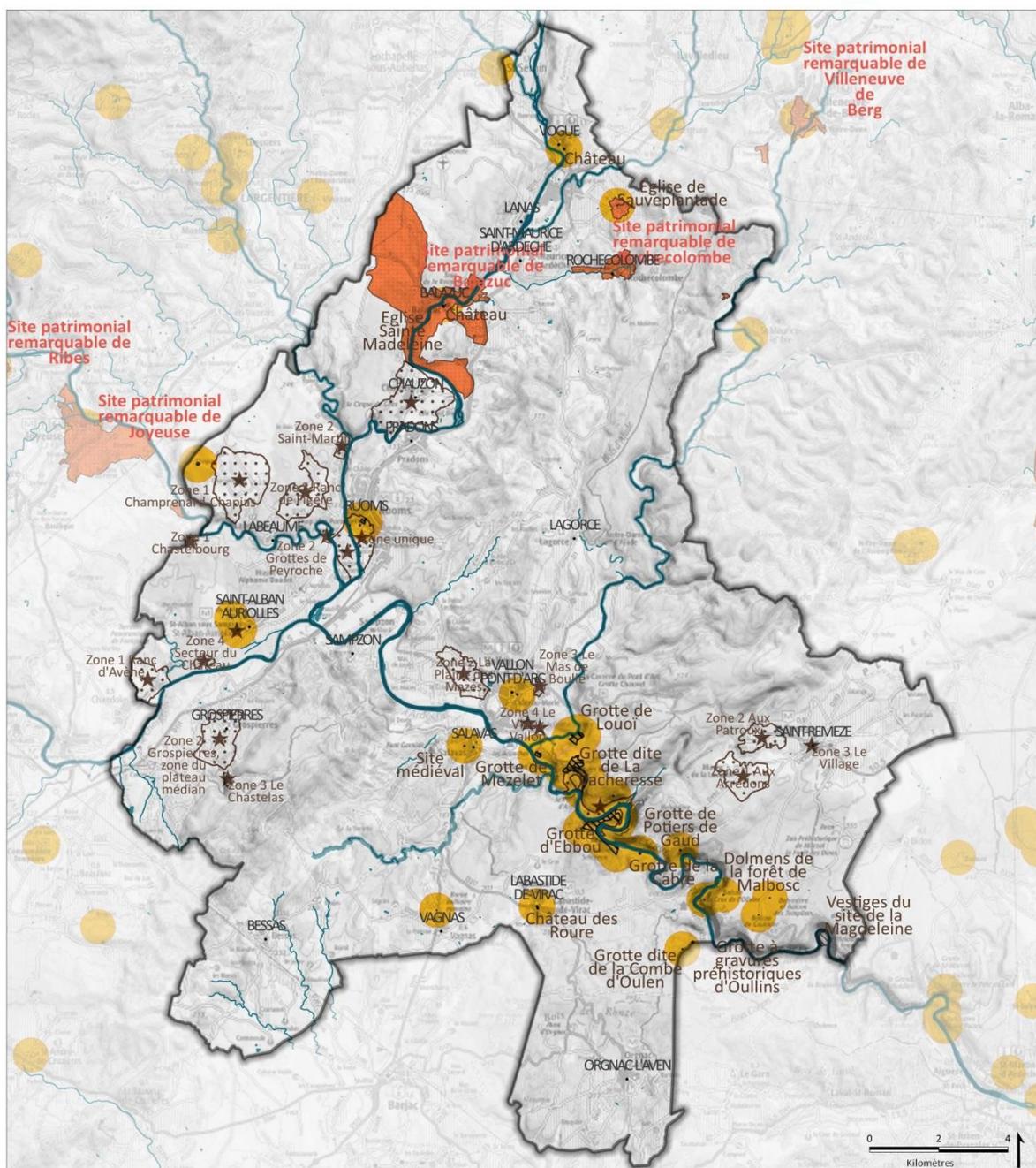
PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

Patrimoine bâti et historique

GORGES DE L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Atlas des Patrimoines

Éléments de repère :

□ Périmètre du PLUi

— Cours d'eau

▨ Monument historique

● Abors des monuments historiques

■ Site Patrimonial Remarquable

→ Les sites protégés

Le classement par l'État au titre de la loi du 2 mai 1930 est une protection forte qui correspond à la volonté de maintenir en l'état un site désigné ; ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation du paysage. Sur un site classé, le camping, le caravaning, l'affichage publicitaire et l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits. Toute autorisation de travaux modifiant l'aspect du site doit être soumise à l'avis du ministre en charge des sites.

Bien UNESCO

L'objectif principal de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle.

Pour ce faire, et dans un souci d'objectivité, ont été mis en place des critères. À l'origine, seuls existaient les sites culturels (1978), dont l'inscription sur la liste était régie par six critères. Puis, à la suite notamment d'un souci de rééquilibrer la localisation du patrimoine mondial entre les continents, sont apparus les sites naturels et quatre nouveaux critères. Enfin, en 2005, tous les critères ont été fondus en 10 critères uniques applicables à tous les sites.

Les décisions d'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial sont assorties de recommandations qui s'appuient sur les conclusions des rapports des experts. Depuis 2012, ces recommandations s'inscrivent dans un contexte de renforcement conséquent des exigences pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Ces exigences vont du « point de vigilance » à une véritable « prescription » qui s'accompagne d'un calendrier de suivi et de rendu-compte au comité du patrimoine mondial.

La Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Bien inscrit en 2014 sur les critères I et III au titre des biens culturels.

Le bien lui-même est constitué par la grotte proprement dite (9 ha) mais comporte une zone tampon très étendue de 1360 ha. Au vu de son extrême fragilité, la grotte est fermée au public. Le plan de gestion UNESCO intègre les logiques du Grand Site de France Pont d'Arc - grotte Chauvet dont l'action emblématique a été la réalisation d'un espace de reconstitution qui a ouvert en 2015. Celui-ci a mobilisé des financements conséquents de l'État et des collectivités locales au premier rang duquel il faut citer le Conseil départemental d'Ardèche et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

4 Sites classés

Nom	Création	Surface (ha)
Défilés de l'Ardèche et de la Ligne	12/06/1996	3559337,7
Aven Orgnac (surface et trefond) et ses abords	31/01/2008	3844083,8
Pont d'arc et ses abords	24/02/1982	10673913,9
Ensemble formes par les abords du Pont d'arc et de la grotte Chauvet	07/01/2013	2783840,8

Opération Grand Site (OGS) Combe d'Arc

Depuis 1976, dans le cadre d'une politique nationale impulsée par l'Etat, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national.

Ces projets de réhabilitation et de gestion sont conduits dans le cadre d'"**Opérations Grands Sites**", démarches partenariales qui associent l'Etat, les Collectivités locales et les acteurs des

sites. Les Opérations Grands Sites se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc...

Elles reposent sur des principes forts qui doivent être admis par tous les partenaires qui s'engagent dans une telle démarche :

- le respect de "l'esprit des lieux" propre à chaque site est à la base de toute intervention sur un Grand Site,
- un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie,
- la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée,
- les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site,
- les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l'ensemble du territoire et à sa région.

Label d'excellence, le label Grand Site de France a été créé par l'Etat pour reconnaître la qualité de la gestion de ces paysages protégés, conforme à l'esprit des lieux et aux principes du développement durable. Les Opérations Grand Site et le label Grand Site de France sont les deux piliers de la politique Grand Site de France. (Source : <https://www.grandsitedefrance.com/demarche/la-politique-grand-site-de-france>)

Depuis 2009, le projet de requalification du site comprend le site classé du Pont d'Arc et le site de l'UNESCO de la Grotte ornée s'inscrit dans cette opération Grand site. Les objectifs sont de réouvrir le paysage, maîtriser les impacts de la fréquentation, requalifier les entrées de site et donner du sens à la visite.

Label Grand Site de France : L'Aven d'Ornac bénéficie du label Grand Site de France.

Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en oeuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. (Source : <https://grandsitedefrance.com/label>)

5 Sites inscrits

Nom	Création	Surface (ha)
Ancien village de Balazuc et ses abords immédiats	27/06/1946	50,0
Vieux village de Labastide-de-Virac et ses abords	02/11/1978	208,0
Village et gorges de Labeaume	08/06/1972	98,7
Village de Vogüé	15/04/1966	7,1
Gorges de l'Ardèche	15/01/1943	1917,6

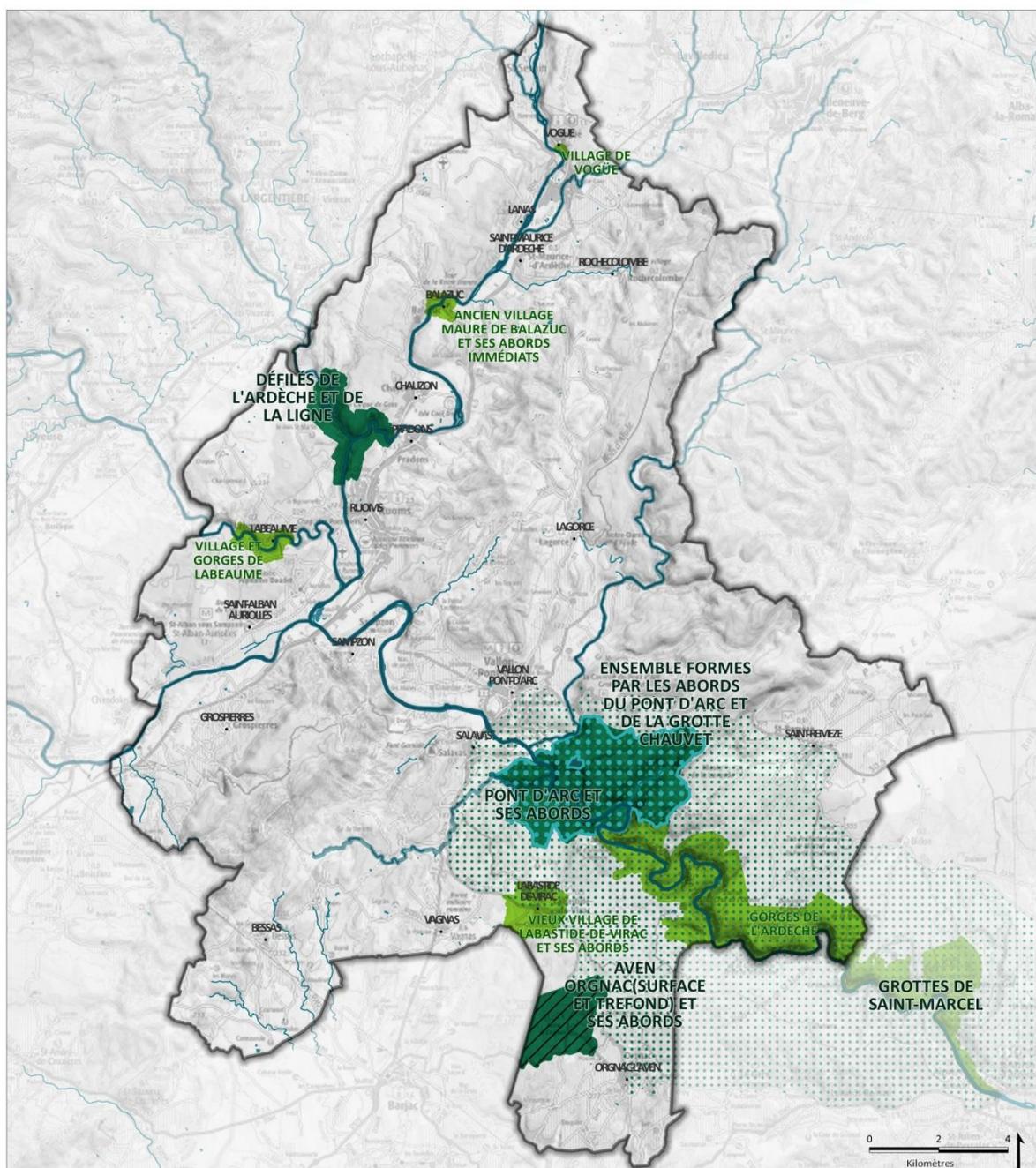
PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

Sites classés et inscrits

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Atlas des Patrimoines

Éléments de repère :

□ Périmètre du PLUi

— Cours d'eau

■ Bien UNESCO

■ Zone tampon du Bien UNESCO

■ Site classé

■ Site inscrit

/// Label Grand Site de France

■ Opération Grand Site

3.2. Des vues remarquables et des espaces sensibles

→ Une diversité de perceptions visuelles

Divers types de perceptions visuelles sont possibles sur le territoire : ouvertures visuelles exceptionnelles, inter visibilité entre groupements bâtis, fronts visuels boisés, silhouettes bâties remarquables et repères paysagers bâtis ou naturels.



Plateau « ouvert » des Gras à Chauzon, vues panoramiques sur les Monts d'Ardèche (PLU)



Vue panoramique depuis le rocher de Sampzon (PLU)



Rocher de Sampzon depuis la plaine (PLU)



Vue sur les Monts Sigaud et du Bois de Pécoulas depuis le ranc de Lagorce (PLU)



Belvédère sur les gorges de l'Ardèche



Vue dominante sur la plaine de Vallon Pont d'Arc et le Rocher de Sampzon depuis la RD4



Ouverture visuelle depuis la route communale de Balazuc

→ Des axes de déplacement vecteurs de découverte des paysages

Les entrées d'agglomération sont marquées par les infrastructures routières et un étalement urbain mêlant habitat pavillonnaire et zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles. Quelques parcelles agricoles enclavées dévoilent des ambiances qualitatives et ouvrent des vues remarquables. Les entrées des bourgs, villages et hameaux sont très souvent le lieu de séquences bâties peu lisibles et peu qualitatives.

Le territoire est traversé par des **routes « paysage »** qui offrent une diversité de vues souvent remarquables, selon les configurations topographiques et géographiques, panoramiques voire dominantes sur les vallées, les paysages ruraux ou urbains, et des vues exceptionnelles sur les gorges.

→ Les espaces visuellement sensibles

Les **espaces agricoles** sont garants de la lisibilité et de la diversité du paysage, de la qualité du cadre de vie comme de la biodiversité, de l'identité des lieux, de l'ouverture des paysages et des vues. Ils constituent des zones de focalisation du regard et permettent la lisibilité du paysage en composant :

Certains d'entre eux dits **sensibles et d'intérêt paysager**, par leur exposition à la vue, jouent un rôle visuel et donc un rôle paysager accru qui appellent une vigilance particulière au regard de toutes évolutions ou modifications : espaces sur les versants et premières pentes, sur une topographie singulière, en fond de vallée ou le long de rivières, en présentation des silhouettes bâties remarquables... La présence de différentes silhouettes villageoises «perchées» sur des promontoires rocheux présente un intérêt paysager fort, notamment quand les parcelles agricoles environnantes sont entretenues et préservent les vues.

Les **coupures paysagères ou coupures vertes** sont des espaces à dominante naturelle ou agricole qui séparent les espaces urbanisés de deux noyaux bâtis, entre un village et un hameau, ou encore entre deux hameaux. Elles assurent plusieurs rôles : paysager, écologique, agricole, culturel, récréo-touristique et de cadre de vie.

L'ensemble de ces coupures reste fragile. Elles sont toujours considérées comme des potentiels espaces à remplir, et sont donc régulièrement grignotées en leurs abords ou même en leur cœur.

Silhouettes bâties remarquables mises en scène par leurs espaces de présentation visuelle



Chauzon (CCGA)



Labastide de Virac (CCGA)



Salavas (CCGA)



Vagnas (CCGA)



Lagorce (PLU)

→ Les limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, garantes de la lisibilité et de la mise en valeur des paysages

Une **lisière ou frange urbaine** est un espace de **transition où la ville laisse place à la campagne**, la forêt (bois ou versant forestier), la nature (espace naturel ou corridor écologique), un cours d'eau, un terrain vague ou une friche en attente de projets. On retrouve ces types de lisières dans l'ensemble des unités paysagères. L'organisation des lisières et des limites périphériques de l'urbanisation est primordiale dans le rapport créé avec l'environnement agricole et naturel et dans la perception du paysage.

Les limites urbaines ou péri-urbaines se durcissent, des transitions s'effacent : des routes, ruisseaux ou haies boisées existantes ont parfois participé à structurer une nouvelle limite de l'urbanisation, mais dans de nombreux cas les extensions urbaines se marquent par un empiètement dans l'espace agricole sans s'accompagner par la structuration d'une frange bâtie ou végétale.



Lagorce, limite franche entre espace bâti et espace agricole

3.3. Dynamiques paysagères et enjeux

→ Dynamiques paysagères

Le territoire dévoile de nombreux sites exceptionnels et remarquables qui présentent une grande attractivité touristique. La surfréquentation conduit à la dégradation des sites.

- Un **fort développement des campings et de la signalétique touristique**, le long des rivières souvent :
 - > dégradation des vues
 - > altération progressive de la qualité des sites et des paysages
- La surfréquentation de certains sites conduit à leur dégradation
- Certains aménagements routiers et des aires de repos sans qualités
- Des **aménagements qualitatifs** de la mise en valeur des sites exceptionnels de l'Aven d'Orgnac et la Combe d'Arc



Stationnement de caravanes - Pradons



Camping - St-Remèze



Hôtel restaurant – Vallon Pont d'Arc



Enseignes touristiques aux couleurs vives



Enseignes touristiques aux couleurs vives



Aire d'arrêt peu qualitative - RD290 Gorges de l'Ardèche



Aire d'arrêt peu qualitative - RD4 à Lagorce



Cheminement doux au Pont d'Arc



Mise en valeur de la route des Gorges de l'Ardèche

Aménagements qualitatifs d'accueil du public et de découverte des paysages

→ Enjeux

- > La maîtrise du développement des campings et leur insertion paysagère
- > L'adaptation de l'urbanisme de loisir avec son contexte urbain et paysager
- > L'organisation des infrastructures touristiques, campings et la publicité.
- > La gestion des flux touristiques et l'aménagement des sites en intégrant leur dimension patrimoniale
- > L'amélioration des routes touristiques et leurs espaces d'accueil (aire d'arrêt sur routes, panoramas, anciens délaissés routiers, accès aux rivières...), la mise en scène les itinéraires routiers
- > La promotion d'un tourisme de qualité se diffusant sur l'ensemble du territoire

4. En synthèse : La charpente paysagère du territoire

La **charpente paysagère** met en évidence les éléments paysagers caractéristiques, spécifiques et structurants à l'échelle du territoire que sont le socle naturel, les continuités vertes et bleues, les espaces ouverts agricoles, les vues et repères, les implantations bâties, les axes historiques et structurants, les entrées de ville, les seuils et lisières... Elle s'appuie sur un travail d'emboîtement du général au particulier, se décline selon les unités paysagères et ambiances du territoire, pour reconnaître les éléments ou espaces porteurs de qualité et d'identité paysagères afin de les préserver, les ménager et les mettre au cœur des futurs projets, comme support de composition et de mise en valeur.

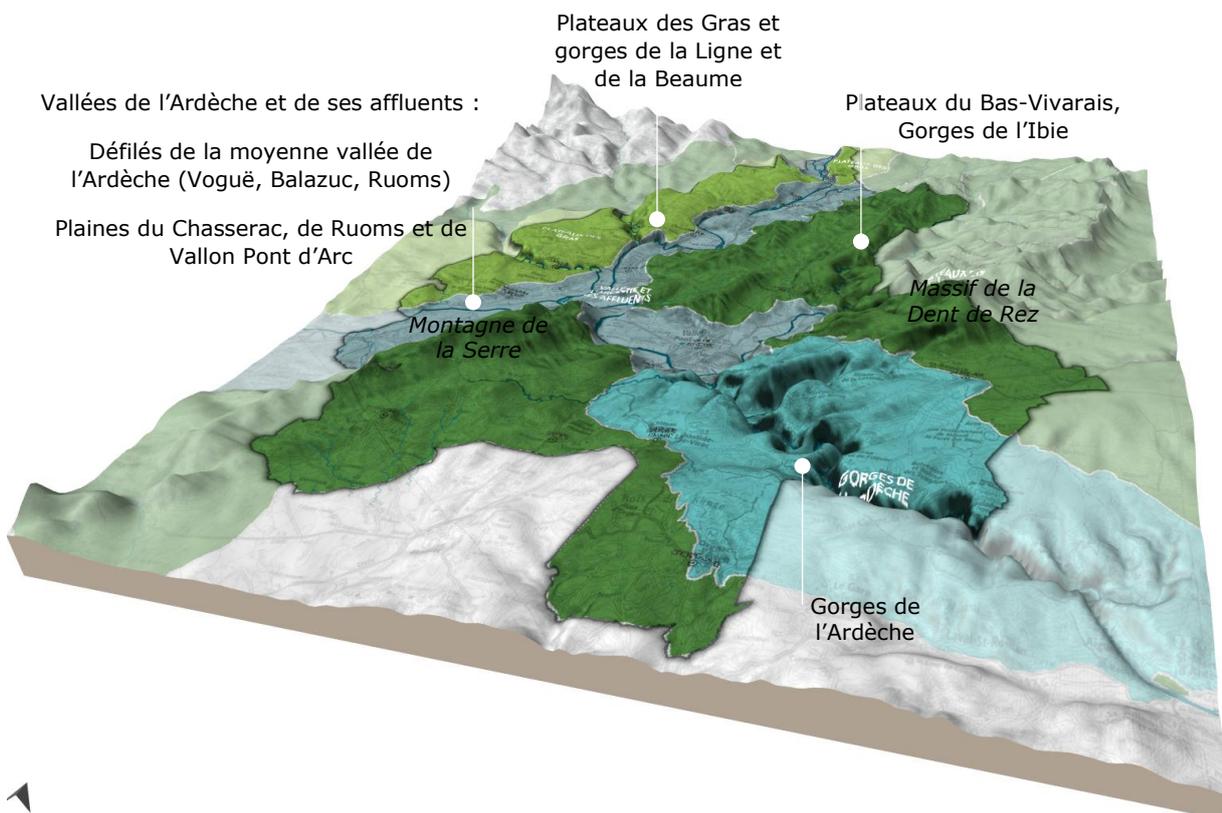
La charpente paysagère s'appuie sur une diversité de paysages issus d'un socle naturel structurant et façonnés par les implantations et activités humaines au fil du temps :

- Plateaux karstiques couverts de garrigues
- Gorges exceptionnelles et des rivières structurantes
- Fonds de vallée fertiles propices à l'agriculture
- Villages de caractère, aux silhouettes remarquables, sur les premiers reliefs en limite des terres inondables et agricoles
- Patrimoine bâti et paysager d'une grande richesse et d'une grande diversité
- Alternance de grands panoramas et vallons intimes agricoles ou sauvages...

5. Les unités paysagères du territoire

L'unité paysagère désigne une partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager. Chaque unité présente des traits caractéristiques (type de relief ; présence d'eau ; composition, forme et trame de végétation ; implantation du bâti, matériaux et architecture...), des tendances évolutives et des enjeux qui la distinguent des paysages voisins.

Le découpage proposé s'appuie sur les 7 familles de paysages de la DREAL Rhône-Alpes.

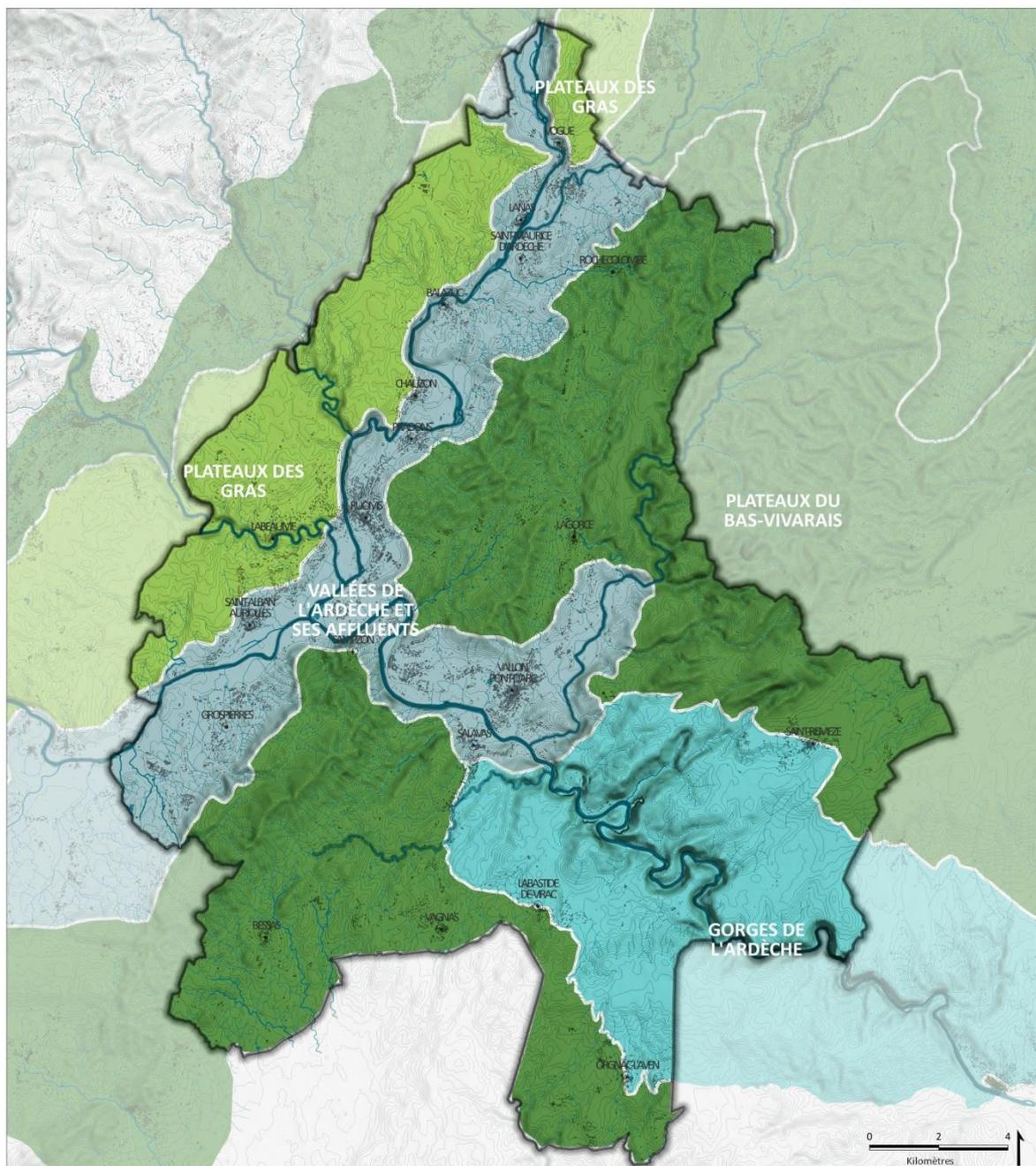


PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE
Unités paysagères

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Atlas des Patrimoines

Éléments de repère :

-  Périmètre du PLUi
-  Bâti

 Cours d'eau

Unités paysagères

-  Gorges de l'Ardèche
-  Plateaux des Gras
-  Plateaux du Bas-Vivaraïs
-  Vallées de l'Ardèche et ses affluents

5.1. Vallées de l'Ardèche et de ses affluents

Points clés :

- Vallée, défilés et confluences
- Plaines fertiles : surtout viticulture, maraîchage et cultures céréalières
- Villages et hameaux en appui sur 1ers reliefs
- Axe de circulation important
- Forte activité touristique

Caractéristiques

L'unité des vallées de l'Ardèche et de ses affluents, est limitée au Nord-Ouest par le plateau des Gras qui s'élève progressivement jusqu'à 100 ou 150 mètres au-dessus de la plaine, et au Sud et à l'Est par les reliefs calcaires de la Montagne de la Serre et les collines du massif du Serre des Barrès. A l'aval, c'est l'entrée des gorges de l'Ardèche qui marquent la fin de l'unité paysagère. Les axes routiers, avec notamment un axe de circulation important vers le Sud-Ouest en direction d'Alès à travers la plaine de Jalès et vers le Nord-Est en direction d'Aubenas et de Montélimar, permettent de la parcourir de façon linéaire.

Cette unité est marquée par la confluence des rivières débouchant du plateau des Gras à l'Ouest, le Chassezac, mais aussi la Baume et la Ligne et celles arrivant des plateaux du Bas-Vivarais au Nord, l'Auzon et l'Ibie. Ces cours d'eau constituent à la fois des éléments identitaires de cette unité paysagère et un facteur d'attractivité. Cependant, le développement des activités touristiques le long des routes et rivières atténuent fortement leur perception dans le paysage.

Les plaines qui accompagnent ces rivières et confluences sont fertiles et propices à l'agriculture, en particulier la viticulture (AOC côtes du Vivarais), mais aussi le maraîchage et les cultures céréalières. La présence agricole, qui s'arrête généralement dès les premiers reliefs, renforce la lisibilité de la plaine. Les bourgs, villages et hameaux de caractère sont implantés en limite des terres inondables et agricoles, s'appuyant sur les premiers reliefs, les utilisant parfois comme place forte comme à Salavas.

Mais cette organisation traditionnelle est rendue peu lisible du fait du fort développement touristique lié à la proximité des gorges de l'Ardèche : campings, villages de vacances, gîtes saisonniers, hôtels, locations de canoës, parkings sans forme accueillant des étals provisoires... s'étendent sur les rives des cours d'eau ou sur les terres agricoles, bordant les routes d'équipements commerciaux, d'enseignes et de publicités, auxquels s'ajoute un fort développement résidentiel, incluant les résidences secondaires. Le paysage tend à se banaliser alors qu'il donne accès au site magnifique des gorges de l'Ardèche qui abrite la grotte Chauvet.

Tendances évolutives

La mutation majeure connue depuis plusieurs décennies par cette unité est liée à la pression touristique et à la multiplication des infrastructures d'accueil et commerciales. Elle se concentre autour des axes routiers et des cours d'eau qui sont les principaux axes de découverte de l'unité, et induit une modification de l'image du territoire traditionnellement agricole. La juxtaposition des objets sans rapport au contexte en bordure de route rapproche mentalement ce paysage des zones commerciales des entrées de villes. Le développement de villages d'accueil autonomes et indépendants des structures urbaines existantes constitue une nouvelle rupture.

Cette mutation se poursuit et s'intensifie avec la nouvelle valorisation que connaît ce territoire depuis la découverte de la grotte Chauvet.

Enjeux paysagers

- La qualité paysagère et l'image du territoire
- La préservation et la mise en valeur des structures et motifs paysagers :
 - l'eau, les accès physiques et visuels à l'eau, les relations entre espace urbanisé et rivière, ou entre route et rivière
 - les paysages agricoles et les structures végétales associées, les espaces de respiration et vues remarquables, supports de qualité paysagère et vitrine du territoire
 - les formes urbaines et aménagements de l'espace traditionnels (ex. insertion dans la pente, silhouette bâtie qualitative, adaptation au contexte, gestion des eaux de ruissellement...)
- La maîtrise de développement urbain et touristique, en termes d'espaces (limitation des expansions et du mitage) et en termes qualitatifs (formes urbaines, insertion paysagère)
- La maîtrise et l'intégration paysagère des enseignes et publicités, de l'architecture commerciale comme l'architecture touristique ou encore des aménagements routiers
- La découverte des paysages via des mobilités douces, au profit des habitants comme des visiteurs

5.2. Plateaux des Gras

Points clés :

- Plateaux, 50 à 80m au-dessus des plaines alentours, gorges remarquables
- Géologie calcaire et variations de garrigue > paysages naturels sec, aride et peu pénétrable
- Diversité exceptionnelle du patrimoine lithique (dolmens, capitelles...)
- Usages traditionnels quasiment disparus (agriculture, pâturage, exploitation forêt...)
- Quelques dénaturations : antennes, aérodrome...

Caractéristiques

Le plateau des Gras est une longue unité s'étendant au pied des Cévennes du SO au NE. Il constitue un important espace à dominante naturelle dont l'identité tient dans le contraste entre :

- d'une part le plateau calcaire aride et monotone, situé à environ 100 ou 150 mètres au-dessus des plaines fertiles alentours. Sa géologie calcaire et sa végétation de type garrigue (présentant différentes variations) donnent un paysage d'aspect sec, peu pénétrable et même parfois hostile, abritant un écosystème spécifique (nombreuses espèces protégées dont divers chiroptères).
- de l'autre des paysages de gorges calcaires exceptionnels, formés par le passage des cours d'eau descendant des Cévennes (défilés de Ruoms, Cirque de Gens, Gorges du Chassezac et de la Baume...), où les hommes se sont implantés (villages remarquables de Voguë, Labeaume ou Balazuc...).

Relief karstique tourmenté et troué de nombreuses caches, avens et autres grottes, le plateau des Gras a fait l'objet d'une occupation humaine très ancienne, moins pour y résider que pour y produire (cultures céréalières, pâturage, olives...) et a servi de refuge ou de position forte à chaque période de trouble (diverses fortifications, grottes des Huguenots...). Ces usages ont laissé des traces qui constituent un patrimoine lithique exceptionnel (concentration de dolmens unique en France, aménagements agricoles et capitelles...) aujourd'hui majoritairement camouflé sous la garrigue et peu lisible pour les non avertis.

Les modes de perception traditionnels ne permettent pas une perception globale de cette entité paysagère : depuis l'intérieur aucun point de vue n'offre un panorama global sur l'unité et depuis l'extérieur la faible altitude du plateau amène à le confondre avec les unités paysagères qui le bordent. De fait, il est perçu de façon éclatée rendant difficile une représentation mentale cohérente, pourtant donnée par le relief (plateau, falaises et versants calcaires) et la garrigue.

Alors que les unités alentours connaissent une pression forte et atteignent la saturation, le plateau des Gras, à l'exception des sites exceptionnels qu'il contient (les gorges), constitue une sorte de vide inoccupé, sans usage ou valeur unanimement reconnus. De fait, la pression foncière s'étend progressivement sur cette unité (ex. aérodrome de Lanas, développement résidentiel sur les hauteurs de Labeaume ou Saint-Alban-Auriolles).

Tendances évolutives

Les gorges connaissent une pression touristique continue : elles offrent des paysages exceptionnels dont la vulnérabilité tient en grande partie à la pression touristique. Campings, résidences, parkings, publicités, installations saisonnières, constructions nouvelles viennent perturber la lisibilité de ces ensembles majestueux et concentrent une fréquentation qui pose ponctuellement problème.

Le plateau est désormais soumis à une mutation majeure : autrefois espace agricole, abandonné du fait de sa pauvreté et devenu espace naturel, le plateau est progressivement utilisé pour y implanter des infrastructures nécessaires à l'urbanisation : antennes, aérodrome, zones résidentielles... en lien avec les secteurs alentours qui connaissent une forte pression foncière et atteignent la saturation.

Cette tendance risque d'entraîner la disparition d'un patrimoine culturel et naturel important et de se réaliser de façon inadaptée avec les valeurs du lieu et ses capacités d'accueil.

Enjeux paysagers

- La connaissance et la reconnaissance des valeurs culturelles et écologiques du plateau des Gras
- L'amélioration de la lisibilité d'ensemble de l'unité structurée autour du plateau et de ses gorges (gorges du Chassezac et de la Baume, défilés de Ruoms et de Vogüé), des espaces naturels (variations de garrigues) comme des villages de caractère (Vogüé, Labeaume et Balazuc)
- La préservation et la mise en valeur des structures et motifs paysagers :
 - l'eau, les accès physiques et visuels à l'eau, les relations entre espace urbanisé et rivière, ou entre route et rivière
 - les paysages naturels et variations de garrigues
 - la diversité et la richesse du patrimoine lithique
 - les formes urbaines et aménagements de l'espace traditionnels (ex. insertion dans la pente, silhouette bâtie qualitative, adaptation au contexte, gestion et stockage de l'eau, utilisation de végétaux nécessitant peu d'eau et adaptés à cet écosystème...)
- La gestion de la fréquentation des gorges de la Baume ou du Chassezac
- La découverte des paysages et des patrimoines via des mobilités douces, au profit des habitants comme des visiteurs, liant gorges et plateaux.

5.3. Plateaux du Bas-Vivarais

Points clés :

- Altitudes de 170 à 660m et dominant d'environ 200m les territoires alentours, panoramas dégagés et vues lointaines
- Paysage naturel : plateaux et falaises calcaires
- Couvert végétal : vigne, lavande, buis, chênes
- Territoire peu bâti, riche patrimoine : chapelles, châteaux, mûriers et magnanerie

Caractéristiques

Les altitudes oscillent de 100 à 500 mètres et dominant d'environ 200 mètres les territoires alentours. Les paysages alternent entre creux des bois méditerranéens et hauteurs des plateaux ou falaises calcaires, oscillant entre grands panoramas, micro vallées et vallons intimes agricoles ou sauvages.

Le calcaire affleure sur les rebords du plateau et se retrouve dans les constructions hautes des villages, les ruines ou les habitations rénovées. Des lauses calcaires sont posées horizontalement et verticalement sur des murets le long des routes. Certains méandres de la vallée de l'Ibie, creusée dans le calcaire, forment des gorges aussi pittoresques que les gorges de l'Ardèche toutes proches. Le couvert végétal peut être dense, arbustif ou forestier : buis, chênes kermès, bosquets de chênes verts et blancs. Le territoire offre une alternance d'espaces sauvages, notamment au bord des rivières (l'Ibie), agricoles (lavande, vigne), patrimoniaux (villages fortifiés) et forestiers.

Les fonds plats et étroits de la vallée de l'Ibie sont cultivés de vignes et lavandes quand ils ne sont pas occupés par une ripisylve fournie et sauvage ou peuplée de peupliers.

La proportion du bâti dans le paysage est relativement faible, cependant Le patrimoine bâti est important : chapelles et châteaux du XII^e et XIV^e siècle, Rochecolombe, village féodal dominé par une tour placée sur un pic rocheux, superbes fermes isolées restaurées avec goût accueillent des exploitations agricoles, souvent biologiques, anciennes magnaneries, chais ou caves. Sur les bords des routes, la forme caractéristique de quelques muriers émondés rappelle encore l'époque du vers à soie, dont l'histoire est préservée au Musée de la soie de Lagorce où persiste une magnanerie.

Ce paysage attire un tourisme important lié à l'eau et à la baignade, amplifié par la proximité des gorges de l'Ardèche : de grands campings et des gîtes de forte capacité, des habitations réhabilitées en résidences secondaires, ainsi que des constructions nouvelles à Lagorce qui témoignent d'une pression résidentielle importante.

Tendances évolutives

Le tourisme et les constructions prennent le pas sur l'agriculture du plateau. Parmi les signes d'abandon, des muriers s'étiolent au bord des routes, d'anciennes terrasses s'enfrichent dans les pentes, de vieux murs d'épierrage s'écroulent dans les parcelles. Autour de Lagorce, l'urbanisation ne suit pas la forme concentrique des villages traditionnels : les habitations se construisent linéairement en bordure des routes, brouillant l'image (mitage).

Le territoire accueille de nombreux bâtiments anciennement agricoles (fermes, anciennes magnaneries...) réhabilités avec goût : résidences secondaires ou de tourisme, gîtes et locations.

Enjeux paysagers

- La qualité paysagère et l'image du territoire
- La préservation et la mise en valeur des structures et motifs paysagers :
 - les paysages agricoles (viticulture et cultures de lavande notamment) et les structures végétales associées (muriers, amandiers...), les vues remarquables, supports de qualité paysagère et vitrine du territoire
 - Le patrimoine bâti (structure des villages, patrimoine architectural) et le petit patrimoine (murets de pierres sèches le long des routes, ou terrasses sur versants)
 - l'eau, les accès physiques et visuels à l'eau, les relations entre espace urbanisé et rivière, ou entre route et rivière
 - les formes urbaines et aménagements de l'espace traditionnels (ex. insertion dans la pente, silhouette bâtie qualitative, adaptation au contexte, gestion des eaux de ruissellement...)
- La maîtrise de développement urbain et touristique, en termes d'espaces (limitation des expansions et du mitage) et en termes qualitatifs (formes urbaines, insertion paysagère des extensions urbaines ou des campings en zone naturelle)
- La maîtrise et l'intégration paysagère des enseignes et publicités liées à l'activité touristique
- La découverte des paysages via des mobilités douces, au profit des habitants comme des visiteurs.

5.4. Les gorges de l'Ardèche

Les contours de l'unité des gorges de l'Ardèche s'accordent avec ceux de l'Opération Grand Site Combe d'Arc qui propose un programme d'aménagement du site classé.

Les gorges de l'Ardèche, emblème du département, correspondent à un profond défilé calcaire creusé par le cours d'eau. Le vaste plateau calcaire de part et d'autre de la profonde entaille creusée par la rivière donne à voir un paysage spectaculaire de méandres et de falaises couvertes de garrigues et de forêts de chênes verts.

Les éléments de diagnostic ci-après sont extraits du « cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet ».

→ Les valeurs paysagères du territoire des gorges de l'Ardèche

Les valeurs paysagères correspondent aux éléments et structures de paysage qui contribuent à former l'unité du territoire et ainsi façonner l'identité du site classé. Au-delà des différences préalablement mises en évidence, notamment au travers de l'analyse paysagère séquencée, la reconnaissance des valeurs paysagères communes du site classé devra permettre de nourrir les réflexions et futures propositions du cahier de recommandations.

L'héritage agricole et sylvicole

Dans le secteur du Pont d'Arc, la création de la route des Gorges a constitué le point de départ du développement du tourisme, avec l'apparition des campings dans les années 1970 et une accélération de la fréquentation touristique à partir des années 1980.

Les fonctionnements et modes d'implantations actuels des différentes activités économiques présentes dans le site classé, sont donc héritées d'anciennes pratiques agricoles (vignes, vergers et maraîchage principalement) ou spécificités sylvicoles du territoire, qui étaient liées soit à l'exploitation des chênaies pour le charbon, soit à la culture des terres fertiles des terrasses alluviales de l'Ardèche.

Alors que le secteur de Chames est très largement structuré à partir de l'ancien parcellaire agricole, situé entre la route des Gorges et l'Ardèche (parcellaire plutôt de petite taille, une forme plutôt lanierée et très souvent avec un accès à l'eau), d'autres secteurs sont donc davantage liés au caractère boisé des Gorges, comme dans le secteur du camping des Blachas et des Lodges, qui n'apparaissent pas comme avoir déjà été mis en culture, en raison soit de la pente ou de la roche affleurante fortement présente.



Percée de la route touristique, 1969 (source : Dossier OGS)

Exemples d'évolution d'une parcelle cultivée vers un camping : le camping des tunnels



Parcelles cultivées en vignes correspondant à l'actuel emplacement du camping des tunnels - 1948



Transformation d'une partie des parcelles viticoles en terrain de camping (secteur limitrophe de l'Ardèche) - 1969

Des paysages emblématiques

Le territoire des Gorges de l'Ardèche est un **site d'exception**, tant du point de vue de la **qualité de ses paysages**, que de son **patrimoine naturel, culturel ou encore historique et préhistorique**. C'est un territoire complexe, à la fois « bijou » naturel et patrimonial, « paysage-objet » support au développement touristique. **Fortement attractif pour la richesse de ses paysages et de son patrimoine naturel et culturel**, il est également soumis à de fortes pressions, liées à la fréquentation croissante du site en période d'affluence touristique, pouvant conduire à certaines dégradations, notamment paysagères et environnementales.

Le vaste ensemble de plateaux calcaires est entaillé de profondes gorges, qui créent des paysages particulièrement exceptionnels et spectaculaires. Marqués par l'**omniprésence visuelle et physique des falaises abruptes calcaires**, ces paysages sont les témoins d'une formation géologique calcaire karstique renfermant d'innombrables cavités naturelles, et se manifestant principalement sous la forme de parois rocheuses abruptes, de grottes et d'avens, de sources et diverses résurgences et d'un plateau boisé et de garrigue, à leur sommet.

L'Ardèche a façonné des méandres successifs qui amènent du **pittoresque** et l'imprévu à la découverte des paysages des Gorges : **des paysages « spectacle »**, magnifiés par les hautes parois rocheuses qui forment un arrière-plan visuel de premier choix. Les **combes et vallons** adjacents sont également autant d'éléments naturels et paysagers qui nourrissent la perception qualitative du site (vallée de l'Ibie, vallon du Rieussec et vallon du Tiourre).

Enfin le caractère remarquable de ces paysages est également lié à la spécificité et la **richesse écologique des milieux naturels des Gorges**, constitués d'une **mosaïque de milieux différenciés**, allant des milieux rocheux offrant une végétation typiquement méditerranéenne, aux espaces de pelouses psammophiles (constituées de plantes appréciant le sable) et situées le long de certaines rives de l'Ardèche, peu soumises au courant, ou encore des milieux humides des rives de l'Ardèche (ripisylves ou bancs de graviers), présentant des espaces typiques des milieux humides.

C'est cette **valeur emblématique** qui attire de plus en plus de touristes à visiter les Gorges de l'Ardèche, leur valeur paysagère et leur dimension culturelle forte faisant d'eux des hauts-lieux du tourisme national.



Falaises et plage vers l'ancien camping Tourne



Vue oblique aérienne de la Combe d'Arc depuis l'amont du site (source : dossier OGS)



Falaises au niveau du vallon du Tiourre

La présence du minéral : matériaux et couleurs des falaises et constructions traditionnelles

Les falaises rocheuses et constructions traditionnelles du territoire des Gorges de l'Ardèche disposent de couleurs spécifiques, qui participent à constituer l'identité du site classé. Ainsi, le village de Chames, mais également les quelques constructions anciennes présentes sur le site (chapelle St-Martin, maisons troglodytes) utilisent des matériaux de construction directement issus du socle calcaire. C'est cette cohérence de matériaux et de couleurs entre les falaises calcaires des Gorges et les matériaux de construction des villages et constructions isolées qui participent à la construction d'une unité de paysage au sein du site classé.

Ainsi, l'harmonie paysagère du site classé tient également certainement dans le lien étroit qui existe entre le matériau naturel de la roche des falaises et le matériau transformé par l'homme et utilisé pour la construction. Ce lien étroit est particulièrement bien illustré par les quelques maisons troglodytes existantes dans le site classé.



Paroi rocheuse visible depuis le camping des Blachas



Village de Chames



Deux constructions troglodytes du site



Falaises du Pas du Mousse, visibles depuis la plage du camp des Gorges

Gérer et utiliser la pente : terrasses, murets et soutènements

La présence çà et là de terrasses résiduelles bordées de murets de pierre sèche témoigne encore, selon les secteurs mais en particulier à Chames, de l'ancienne organisation agraire du site classé et des modes de gestion spécifique de la pente au sein du territoire des Gorges. Ces terrasses, bâties pour retenir la terre et pour maîtriser l'écoulement des eaux depuis les collines et versants abrupts (l'absence de mortier permettant à l'eau de s'écouler entre les pierres), ont profondément marqué les paysages des Gorges et du secteur de Chames spécifiquement. L'évolution des modes de vie et l'abandon de l'agriculture sur ces terres, ont le plus souvent conduit à une disparition de ces petits éléments construits. Plus adaptés aux maintiens des terres que les gros enrochements calcaires (résistance, aspect esthétiques, rôle joué dans la lutte contre l'érosion et la gestion de l'écoulement des eaux de ruissellement), ils sont néanmoins parfois maintenus voire réinterprétés au sein des aménagements internes de certains terrains de campings.

Les murs de soutènement des bords de route ont quant à eux été très largement maintenus. Ils deviennent alors des composantes à part entière du paysage construit des Gorges. Pour ces murs de soutènement, la technique la plus souvent utilisée est la construction en pierre sèche. Simples d'appareillage et solides, ils présentent alors une forte résistance aux poussées du sol et s'insèrent intimement dans les paysages des Gorges.

Ces murets et terrasses en pierre sèche (localement nommés faïsses ou encore faysses) constituent des éléments patrimoniaux remarquables, qui expriment par leur présence l'histoire et la mémoire des lieux, et représentent ainsi une grande richesse culturelle.



Mur de soutènement, servant aussi de clôture dans le village de Chames



Mur de soutènement en bord de route, entre l'hôtel du Belvédère et l'hôtel des touristes



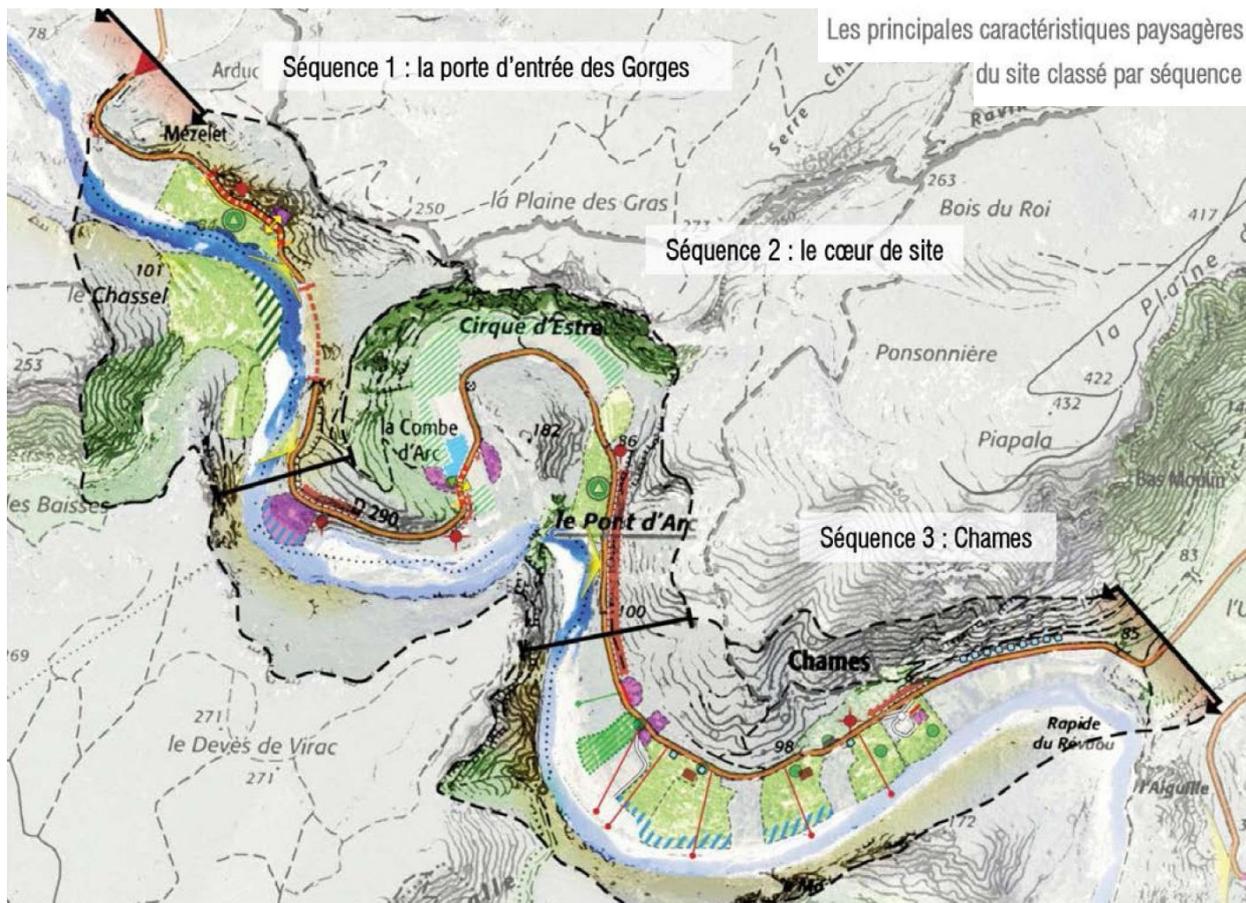
Terrasses agricoles restant au sein du camping de la Rouvière



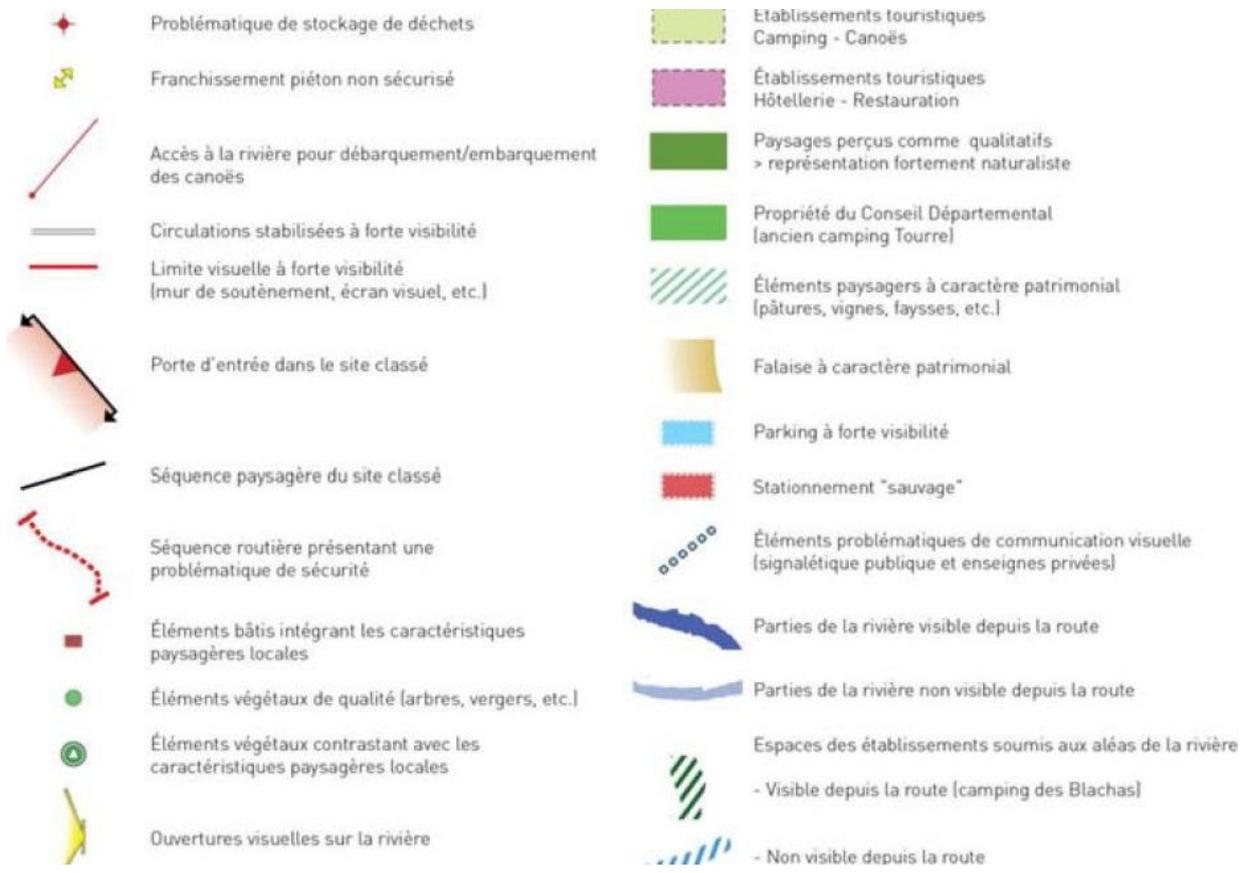
Un des murets de pierre sèche des nombreuses terrasses de l'ancien camping Tourre



Réinterprétation des systèmes des terrasses de pierre sèche au sein du camping de la Rouvière



Les principales caractéristiques paysagères du site classé par séquence



Synthèse des éléments caractéristiques des paysages de la séquence 1	
Atouts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vallée de l'Ibie et secteur de montée de la route constituant un seuil marquant l'entrée géographique dans le territoire des Gorges depuis Vallon + marquage de l'espace d'entrée avec un resserrement de l'espace de la vallée après les Blachas ▪ Ardèche encore assez visible dans les paysages ▪ Route des Gorges offrent de beaux points de vue sur le cours d'eau et les Gorges ▪ Omniprésence et la proximité des parois rocheuses ▪ Bonne intégration paysagère générale des établissements touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains aspects des camping posant des problèmes d'impact sur la qualité des paysages du site classé : conifères de grand développement sans lien avec les caractères du lieu et fermant les vues au camping des tunnels, certains locaux et espaces dégardés et berges artificialisées au Blachas (voir détails au sein des fiches par établissement) ▪ Absence de signalisation de l'entrée dans le site classé ▪ Pas d'homogénéité des aménagements sur le domaine public (points de stockage des déchets, signalétique) ▪ Dangerosité des déplacements doux en particulier sous les tunnels ▪ Peu d'espaces de stationnements aménagés, notamment aux abords des zones de points de vue ▪ Un problème de sécurité (automobile, cyclable et piétonne) au niveau de l'établissement du restaurant des tunnels, implanté dans un virage sans grande visibilité ▪ Des espaces de stockage des déchets peu ou pas aménagés et de trop petite taille ▪ Présence de tags et écritures diverses sur les parois rocheuses, visibles depuis l'Ardèche et les campings

Synthèse des éléments caractéristiques des paysages de la séquence 2	
Atouts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence du Pont d'Arc, principal point d'attrait du site classé ▪ Cirque d'Estre et ses parois rocheuses : un élément emblématique du paysage des Gorges ▪ Activités viticoles résiduelles aux abords de l'auberge ▪ Des chemins d'accès au Pont d'Arc et des chemins de découverte présents dans la combe ▪ Certains établissements touristiques plutôt bien intégrés (Prehistoric Lodges, bâtiment de l'auberge, projet de chambres d'hôtes au sein d'une maison troglodyte) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un aménagement de l'entrée de l'auberge peu travaillé (présence d'enrochement au caractère routier, panneaux d'enseignes vieillissants et peu lisibles), des clotures et limites de campings ne présentant que peu de qualité ou dégradées (voir détails au sein des fiches par établissement) ▪ Pas de point de vue sur le Pont d'Arc depuis la Combe ▪ Présence d'une conifères à plusieurs endroits qui ferment les vues et obstruent l'espace sans raison particulière (accès à la plage nord du Pont d'Arc et le long du camping du pont d'Arc) ▪ Pas d'homogénéité des aménagements sur le domaine public (points de stockage des déchets, signalétique) ▪ Un parking fortement impactant dans la combe d'Arc, par son emprise et son positionnement ▪ Dangerosité des déplacements doux le long de la route et des traversées piétonnes, en particulier vers le Pont d'Arc ▪ Des zones de stationnements sauvages obstruant l'espace ▪ Des espaces de stockage des déchets peu ou pas aménagés et de trop petite taille

Synthèse des éléments caractéristiques des paysages de la séquence 3	
Atouts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace qui a toujours été utilisé et modelé par l'homme, et qui témoigne des activités passées (agriculture, sylviculture) ▪ Présence d'éléments du patrimoine culturel local : village de Chames, faysses, murets de pierres sèche en soutènement le long de la route ▪ Présence d'arbres remarquables le long de la route (chênes verts et chênes pédonculés) et le long de l'Ardèche (peupliers noirs) ▪ Des points de vues dégagés sur les falaises rocheuses en arrière-plan 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des problèmes d'intégration paysagère de certaines installations de campings, hôtels et restaurants : enseignes, limites séparatives, mobiles-homes (voir détails au sein des fiches par établissement) ▪ Pas d'homogénéité des aménagements sur le domaine public (points de stockage des déchets, signalétique) ▪ Dangerosité des déplacements doux le long de la route et des traversées piétonnes et problème de saturation automobile en période touristique ▪ Des espaces de stockage des déchets peu ou pas aménagés et de trop petite taille ▪ Absence de signalisation de l'entrée dans le site classé

6. Synthèse des menaces sur la qualité des paysages et des enjeux paysagers

6.1. Menaces sur la qualité des paysages

« Le département de l'Ardèche, reconnu pour la qualité et la diversité de ses paysages, subit des transformations de grande ampleur depuis plusieurs décennies. L'extension de l'urbanisation, l'abandon des terres agricoles les plus défavorisées, le développement des équipements touristiques et des infrastructures, l'extension des forêts, constituent des bouleversements profonds. Cette évolution rapide des usages et de l'économie a eu un impact très fort sur l'environnement et la transformation des paysages ardéchois. Aujourd'hui, alors que la qualité des paysages est devenu un enjeu économique et touristique majeur, il est permis de s'interroger sur les risques de perte de qualité due à ces transformations et à leurs conséquences. L'accélération de ces évolutions et le durcissement de leurs impacts, le basculement progressif dans la banalité, représentent des risques bien réels pour l'attractivité du département et son développement. » (Source : Ardèche, quels paysages pour demain ?)

Des atteintes à la composition et aux équilibres du paysage, par le développement urbain et touristique, et la fermeture des paysages

- Une perte du rapport au socle naturel, à la topographie et aux cours d'eau lors des nouvelles constructions ou nouveaux aménagements
- Une altération des espaces de transition entre bâti et espaces naturels, les franges vertes
- Une fragmentation des continuités agricoles, essentielles à la lisibilité des paysages
- Une fermeture des paysages par la déprise agricole sur les pentes et plateaux

Une perte de motifs paysagers, sources de diversité et d'identité paysagère

- Une simplification de la trame arborée des espaces agricoles
- Un effacement des « ceintures vivrières » autour des groupements bâtis, transitions entre espaces bâtis et agricoles
- Une perte du patrimoine lithique (terrasses, murets de pierres, capitelles...)

Une banalisation des paysages

- Des extensions résidentielles disparates, peu adaptées à leur contexte avec des modèles « importés »
- Des limites entre espaces bâtis et agricoles et naturels qui se durcissent
- Des entrées de ville et villages dégradés
- Des zones d'activités, commerciales et touristiques peu intégrées

Une dégradation des perceptions visuelles et des sites remarquables

- Une perte ou une dégradation (par urbanisation ou aménagements) des points de vue et des ouvertures visuelles
- Une dégradation des silhouettes et points repère bâtis remarquables
- Un brouillage des perceptions (en lien avec un développement peu structuré et structurant)
- De fortes incidences visuelles liées aux enseignes, publicités et activités touristiques, notamment en bord de route
- Des impacts paysagers ponctuels

6.2. Enjeux paysagers

L'équilibre et la composition des paysages

- Maîtrise de l'urbanisation extensive et de l'étalement urbain linéaire ou diffus, et du développement urbain lié aux activités d'hébergement touristique
- Respect des spécificités de chaque village, selon leurs implantations et leurs contextes
- Respect et la mise en valeur des rivières et des espaces naturels des plateaux calcaires
- Maintien d'une agriculture support d'ouverture, de lisibilité et de qualité des paysages. Maîtrise de la fermeture des paysages, en lien avec l'enfrichement

Le maintien du patrimoine bâti et paysager

- Préservation des ensembles patrimoniaux et du riche patrimoine bâti, réhabilitation et mise en valeur
- Maintien des motifs paysagers : vigne, olivier, lavande, muriers, amandiers, garrigues, prairies... structures arborées et lithiques, aménagements agricoles et capitelles, murets de pierres sèches...

La qualité des vues et de la découverte du territoire

- Préservation et prise en compte des vues remarquables
- Maintien des espaces agricoles et agropastoraux, des espaces sensibles à fort intérêt paysager
- Gestion de la signalétique et de la publicité

La qualité des paysages du quotidien

- Amélioration de la qualité des nouvelles constructions, pour retrouver du sens et du lien au regard des contextes paysagers d'insertion et des typologies urbaines et architecturales existantes
- Qualité d'insertion et d'aménagement des espaces d'activités, des infrastructures de transport, des aménagements liés à l'activité touristique
- Requalification des entrées sur le territoire et des axes majeurs de déplacement (entrées de villes et zones d'activités économiques)
- Qualité des centres villes et villageois, l'aménagement et revitalisation des centres bourgs
- Insertion paysagère et la qualité des nouveaux projets
- Accompagnement du territoire vers la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

La mise en valeur des sites exceptionnels et reconnus comme de l'ensemble des paysages du territoire

- Poursuite de la mise en valeur des sites exceptionnels de l'Aven d'Orgnac et la Combe d'Arc
- Gestion et la mise en valeur de sites remarquables tels que le plateau des Gras et les sites qu'il accueille (gorges du Chassezac et de la Baume, défilés de Ruoms et de Vogüé, villages de Labeaume et de Balazuc...) ou les plateaux calcaires du Bas-Vivarais (Vallée de l'Ibie...)
- Développement des cheminements doux et la mise en réseaux des sites remarquables comme découverte de la qualité et de la diversité des paysages du territoire